

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 10 février 2005, 19 h
Office de consultation de Montréal
1550, Metcalfe, 14 ième étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE CITÉ-JARDIN INC.

MICHEL TREMBLAY	1
-----------------------	---

FRANÇOIS THERRIEN.....	19
------------------------	----

TECHNIPIERRE-HÉRITAGE

ALAIN DEJEANS, ALAIN PRINCE	39
-----------------------------------	----

INSTITUT D'URBANISME FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT – UNIVERSITÉ DE
MONTRÉAL

MICHEL BARCELO	66
----------------------	----

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors Mesdames et Messieurs, bonsoir, je vous souhaite la bienvenue à cette
assemblée de consultation au cours de laquelle vos commentaires et opinions sur le Projet de
politique du patrimoine de la ville de Montréal seront entendus.

10 Mon nom est Catherine Chauvin, je suis commissaire à temps plein à l'Office de
consultation publique de Montréal. Je suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet et
de monsieur Yves Archambault, tous deux (2) commissaires additionnels à l'Office. L'équipe
de la Commission comprend également madame Michèle Bertrand, analyste principale, ainsi
que messieurs Rémi Manesse et Sylvain Provost.

15 L'assemblée d'aujourd'hui est enregistrée. C'est monsieur Dufour qui s'assure de la
sténotypie et monsieur Bergeron qui s'occupe de la sonorisation. L'enregistrement et sa
transcription écrite seront mis à la disposition du public sur le site Internet de l'Office.

20 Alors sans plus tarder, j'invite monsieur Michel Tremblay de l'Association des
résidents de Cité-Jardin à venir nous présenter son mémoire. Bonsoir, Monsieur Tremblay,
bienvenue.

M. MICHEL TREMBLAY:

25

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE:

30 La parole est à vous.

M. MICHEL TREMBLAY:

35 Je vous remercie. Madame la Présidente, Madame et Monsieur les commissaires, je
me présente, Michel Tremblay, je suis vice-président de l'Association des résidents de Cité-
Jardin.

40 L'Association des résidents de Cité-Jardin est une société sans but lucratif qui
regroupe quelque cent trente (130) membres. Elle représente la majorité des résidents de la
Cité-Jardin du Tricentenaire, un secteur résidentiel de l'arrondissement de Rosemont-La
Petite-Patrie. L'Association a pour but de protéger le caractère significatif et exceptionnel de
la Cité-Jardin et de contribuer à son développement harmonieux, notamment par des

implications directes auprès des pouvoirs et autorités concernés.

45 En déposant le présent mémoire, l'Association veut d'une part manifester son appui global au projet de politique du patrimoine de la ville de Montréal. Elle vise, d'autre part, à appuyer tout particulièrement le concept de patrimoine paysager mis de l'avant dans le projet de politique. En effet, ce concept nouveau trouve application à la Cité-Jardin, surtout en ce qui a trait au réseau de sentiers piétons.

50 Je vous présente tout d'abord les commentaires généraux de l'Association sur le projet de politique du patrimoine. L'Association appuie le projet de politique du patrimoine. Celle-ci vise à harmoniser les différentes interventions de la Ville et des citoyens en matière de protection du patrimoine. La mise en place de la politique permet d'assurer que les différents documents de la Ville qui ont un lien avec le patrimoine, que ce soit par exemple au niveau de l'urbanisme, de l'habitation ou des espaces verts, soient cohérents et intègrent bien la protection et la mise en valeur du patrimoine.

55 Avec sa politique du patrimoine, la Ville montre la voie à suivre à tous les intervenants. La Ville, en tant que propriétaire, donne l'exemple en protégeant et en mettant en valeur ses actifs. La Ville, en tant que gestionnaire, fournit les encadrements aux citoyens, notamment via le Plan d'urbanisme qui intègre déjà la politique du patrimoine dans ses préoccupations.

60 Par ailleurs, dans le document qui fait l'objet de la présente consultation, la Ville appelle les autres paliers de gouvernements à respecter sa politique. L'Association est d'avis qu'en matière d'urbanisme et de patrimoine, les gouvernements devraient toujours se comporter de façon exemplaire et aller au-delà du strict minimum.

65 Un aspect fort intéressant du projet de politique, c'est qu'il ne vise pas uniquement la protection et la mise en valeur des grands ensembles que constitue, par exemple, le Vieux-Montréal ou encore le Mont-Royal. Le projet vise tout autant à protéger une multitude de sites et bâtiments moins connus, mais qui, néanmoins, font partie de l'histoire, petite ou grande, de Montréal et contribuent à sa richesse. À cet égard, le seul volet inventaire de ce patrimoine constituera un travail colossal.

70 Le projet de politique propose aussi un élargissement de la notion de patrimoine et introduit notamment les concepts de patrimoine naturel et paysager. L'Association est très favorable à cet élargissement.

75 L'Association appuie la dimension sensibilisation du projet de politique. Les actions de sensibilisation permettront d'obtenir un plus large consensus et l'adhésion du plus grand nombre possible de citoyens à la protection de leur milieu. En effet, c'est souvent l'ignorance de la valeur patrimoniale qui amène involontairement son érosion. Ceci est

85 encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'éléments relativement récents. Pour bien des gens, le patrimoine se limite aux vieilles pierres alors qu'en réalité, il se bâtit à chaque jour et peut inclure des ensembles contemporains.

90 L'Association est favorable à l'appui que la Ville se propose de donner au milieu associatif en matière de conservation. La Ville ne peut être partout à la fois. Or, des associations existent ou se forment et souhaitent contribuer à la politique du patrimoine. Ces associations peuvent être de nature locale, telles les associations de résidants, ou thématiques, par exemple les associations vouées à la protection de la nature ou de l'architecture. La ville et la collectivité ont tout intérêt à miser sur ces ressources et à leur fournir un appui technique en matière de protection du patrimoine.

95 Je voudrais maintenant vous montrer l'application qui peut être faite du concept de patrimoine paysager à la Cité-Jardin en commençant par une description du secteur.

100 La Cité-Jardin du Tricentenaire a été inaugurée en mil neuf cent quarante-deux (1942) et son nom voulait souligner le 300^e anniversaire de la fondation de Montréal. Il s'agit d'un quartier résidentiel composé d'environ cent soixante-quinze (175) maisons unifamiliales situé au sud du boulevard Rosemont à l'est de la rue Viau. Le style des maisons est relativement homogène, se limitant à quelques variantes des modèles proposés lors du développement du secteur par l'Union économique d'habitation.

105 La Cité-Jardin se caractérise par une faible densité de construction, une abondance de végétation, notamment des centaines d'arbres matures, et par un aménagement original, favorisant la séparation entre la circulation piétonnière et la circulation automobile. D'une part, un réseau de sentiers pédestres assure une circulation sécuritaire aux piétons entre les avenues, le parc de la Cité-Jardin et le parc Maisonneuve. D'autre part, la configuration des avenues en impasse réduit la circulation automobile à une circulation locale et limite la vitesse des véhicules. En fait, les avenues de la Cité-Jardin ne comportent même pas de trottoirs et on ne sent pas le besoin d'en avoir.

115 Au milieu du quartier se trouve aussi l'ancienne Permanence située sur l'avenue des Marronniers. C'était à l'origine un édifice à vocation communautaire pour le quartier. La chapelle, l'école, une coopérative d'alimentation, la caisse populaire et les terrains qui l'entourent faisaient alors partie du parc de la Cité-Jardin. C'est pourquoi on constate aujourd'hui que tous les sentiers convergent soit vers ce bâtiment, soit vers le parc de la Cité-Jardin. La conception même du quartier fait en sorte que pour beaucoup de résidants la circulation piétonnière doit nécessairement emprunter les terrains de l'ancienne Permanence. Cette dernière est aujourd'hui occupée par un centre de réadaptation, financé majoritairement par le gouvernement du Québec.

125 Parlons maintenant de la valeur patrimoniale de la Cité-Jardin.

La valeur patrimoniale du quartier, et en particulier de son aménagement original, fait l'unanimité.

130 Les facultés d'urbanisme citent souvent la Cité-Jardin comme un modèle d'aménagement urbain. En mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), l'architecte et urbaniste Marc Choko, de l'Université du Québec à Montréal, a publié un ouvrage qui relate l'histoire de la Cité-Jardin et la situe dans le contexte des cités-jardins proposées par Ebenezer Howard, un courant qui visait à réconcilier la ville et la campagne.

135 Par ailleurs, le neuf (9) novembre deux mille (2000), dans une lettre adressée au Centre de réadaptation Gabrielle-Major et dont la Ville a obtenu copie, le Conseil des monuments et sites du Québec prenait position contre un projet d'agrandissement de l'ancienne Permanence, projet qui, par la suite, a été abandonné. Le Conseil des monuments
140 et sites écrivait, je cite:

*"Cet ensemble d'habitations exceptionnel au Québec a été conçu avec un réseau d'espaces verts collectifs qui permettait la séparation des circulations véhiculaires et piétonnières. Encore aujourd'hui, les résidents profitent de l'espace adjacent au Centre
145 puisqu'une partie du réseau de sentiers aménagés dans ce quartier s'y déploie. De plus, le volume actuel de l'édifice qui appartient au Centre s'intègre discrètement à l'échelle résidentielle du secteur tout en ponctuant le parc d'un élément distinctif.*

*En érigeant l'agrandissement du Centre sur une partie du site que les
150 concepteurs de la Cité-Jardin voulaient libre de toute construction, les promoteurs menacent le caractère original de cet ensemble témoin d'un courant urbanistique développé en Angleterre au début du siècle. Tout réaménagement du site doit respecter la philosophie sous-tendant l'implantation d'une
155 cité-jardin et son gabarit d'origine où l'équilibre entre les espaces bâtis et les espaces ouverts était minutieusement planifié.*

*L'ensemble résidentiel et paysager de la Cité-Jardin du Tricentenaire
160 représente un ensemble important de design urbain pour tout le Québec. Ce paysage devrait être conservé avec soin et intérêt."*

Enfin, le Plan d'urbanisme de la ville de Montréal désigne déjà la Cité-Jardin comme
165 un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle. La Cité-Jardin et ses sentiers sont donc un bel exemple de patrimoine paysager.

Quels sont les gestes attendus de la Ville?

170 La Cité-Jardin est exposée à des risques qui sont de trois (3) ordres. Pour chacun d'eux, des actions sont proposées.

175 Il y a le risque de discontinuité dans la trame de sentiers. La Ville est propriétaire des sentiers à l'exception de ceux situés sur les terrains de l'ancienne Permanence. Depuis la fondation de la Cité-Jardin, la circulation piétonnière a toujours été maintenue sur ces terrains, mais il est urgent que la Ville, ou l'arrondissement, fasse l'acquisition des sections manquantes.

180 Pour reprendre la terminologie du projet de politique, la Ville agirait ici en tant que propriétaire. Point à noter, le projet de politique propose de protéger la trame de rues. Dans le cas de Cité-Jardin, il faut étendre ce concept à la circulation piétonnière et protéger aussi la trame de sentiers. Par ailleurs, le gouvernement du Québec, en tant que principale source de financement du Centre de réadaptation, pourra trouver une occasion de montrer son appui à la politique du patrimoine de la Ville en facilitant cette transaction.

185 Il y a le risque d'agrandissement de l'ancienne Permanence. Afin de maintenir l'équilibre, la faible densité de construction et la quantité d'espaces verts, la Ville doit réglementer tout projet d'agrandissement ou de construction sur les terrains de l'ancienne Permanence, terrains qui, il faut le rappeler, ont déjà fait partie du parc de la Cité-Jardin. La Ville agirait ici en tant que gestionnaire.

190
195 Finalement, il y a le risque que des rénovations malheureuses des résidences soient réalisées. Les maisons du quartier ont quelque soixante (60) ans et nécessitent souvent des rénovations majeures. La Ville doit encadrer ces rénovations afin d'assurer le respect du style architectural et des proportions du quartier. Dans les faits, la Ville a commencé à exercer ce rôle, mais les critères qu'elle se donne semblent évoluer au cas par cas.

200 Autre avenue à explorer, la Ville devrait sensibiliser les citoyens du quartier à la notion de patrimoine et s'en faire des alliés en présentant tous les avantages qu'ils peuvent retirer de sa protection au point de vue de la qualité de vie et même sur le plan de la rentabilité à long terme. L'Association souhaiterait travailler avec la Ville à cette sensibilisation et à l'identification des mesures de protection au quotidien. Dans ce cas-ci, la Ville n'agirait plus seulement comme gestionnaire, elle fournirait un appui au milieu associatif tel qu'elle le propose dans son projet de politique.

205
210 En conclusion, l'Association constate que le projet de politique du patrimoine de la ville de Montréal s'applique bien à la situation particulière de la Cité-Jardin du Tricentenaire. Non seulement l'Association appuie-t-elle cette politique, mais elle souhaite même que son application débute le plus tôt possible.

215 Bien que la politique du patrimoine soit présentée comme un plan de travail pour les dix (10) prochaines années, les principes et les orientations qu'elle contient doivent être intégrés dès que des occasions se présentent. Afin d'arrêter la détérioration du patrimoine, des actions rapides peuvent se révéler nécessaires dans certains cas. Lorsque des actions proposées sont clairement en ligne avec la politique et visent à contrer une menace au patrimoine, elles devraient être mises en priorité et implantées immédiatement.

220 Ce serait le cas pour la protection des sentiers de la Cité-Jardin. Des actions rapides sont essentielles pour prévenir des gestes malheureux tels l'installation de clôtures qui pourraient bloquer la circulation dans les sentiers ou la construction d'immeubles sur des espaces à préserver.

225 L'Association des résidents de Cité-Jardin remercie la ville de Montréal et l'Office de consultation publique de Montréal pour l'occasion qu'elle offre aux citoyens et organismes de commenter le projet de politique du patrimoine. Elle demeure disponible pour tout complément d'informations ou pour discuter des prochaines étapes. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE:

230 Merci à vous, Monsieur Tremblay. Dans votre mémoire, vous faites état du fait que l'Association regroupe la majorité des propriétaires de maisons, soit cent trente (130) membres pour environ cent soixante-quinze (175) maisons. Qu'arrive-t-il de ceux qui ne le sont pas, membres?

235 **M. MICHEL TREMBLAY:**

240 Mes chiffres ne sont pas à jour. Je sais qu'il s'est rajouté des membres depuis. C'est une association qui est récente. Elle a été formée l'an dernier. Donc, les chiffres que je vous présentais, c'était les chiffres de deux mille quatre (2004). C'est essentiellement un membership qu'on a obtenu spontanément lors de l'assemblée d'inauguration de l'Association.

245 Donc, il y avait des gens qui n'étaient pas présents, mais on va faire une nouvelle vague de souscriptions, si on peut dire. Donc, notre membership devrait s'augmenter de façon significative.

250 Si on peut donner une indication, je vous mentionnais tout à l'heure que le Centre de réadaptation avait déjà voulu construire un agrandissement majeur et le quartier, qui n'était pas organisé en association, le quartier s'était opposé à ce projet et on avait fait circuler une pétition qui avait été signée par, je crois que c'était quatre-vingt-dix (90) ou quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du quartier. Donc, je pense qu'il y a un appui solide à ce qui est fait ici.

LA PRÉSIDENTE:

255 Je pensais que c'était une association qui datait quasiment depuis la fondation.

M. MICHEL TREMBLAY:

260 Lors de la fondation de Cité-Jardin, c'était une coopérative. L'Union économique d'habitation, qui était le promoteur du projet, était constituée de membres. Donc, les gens qui achetaient une maison dans Cité-Jardin étaient membres de l'Union économique d'habitation. D'ailleurs, j'ai regardé dans la chaîne de titres de ma maison et c'est bien dit comme ça là, le nom du propriétaire virgule membre de l'Union économique d'habitation, puis là il y a tout le reste.

265 Donc, on était membres d'une coopérative, m'excluant bien sûr, et cette association ou plutôt l'Union économique d'habitation a été dissoute, je pense que c'était des problèmes financiers dans les années cinquante (50). Et depuis ce temps-là, bien, il n'y a pas de représentations officielles d'association de résidents.

270

LA PRÉSIDENTE:

Et la Permanence, c'est un édifice qui appartenait à qui?

275 **M. MICHEL TREMBLAY:**

280 À l'origine, c'est l'Union économique d'habitation qui était propriétaire de la Permanence. Lorsque ça a été dissout, l'édifice a été... eh mon Dieu il faut que je me souviene, là... L'édifice a été vendu à... je crois que c'est un organisme de charité, mais je ne me souviens plus de son nom exact. Ça a été ensuite repris par la Commission scolaire de Montréal qui avait été propriétaire de la Permanence avant que... c'est-à-dire lorsque l'École Notre-Dame-du-Foyer a été construite, il y avait beaucoup d'enfants, il y en avait trop, donc ils ont eu besoin de la Permanence comme annexe à l'école. Donc, jusqu'en soixante-dix (70), je crois, que ça a été utilisé comme annexe.

285

LA PRÉSIDENTE:

Et puis après, ça a été acheté par le gouvernement du Québec?

290 **M. MICHEL TREMBLAY:**

Non, ce n'est pas le gouvernement. Il y a eu une succession d'organismes. Ce qui est devenu le Centre de réadaptation Gabrielle-Major est une fusion de plusieurs organismes. Donc, avant, l'édifice appartenait au Centre Les Marronniers, du nom de la rue,

295 et c'était un organisme qui s'occupait d'handicapés intellectuels, et c'est encore le cas
aujourd'hui, Gabrielle-Major est un centre de réadaptation pour handicapés intellectuels. Ce
sont des bureaux présentement. Il n'y a pas de services comme tels qui sont donnés dans ce
bâtiment-là.

300 **LA PRÉSIDENTE:**

Et c'est depuis que la Permanence appartient au Centre de réadaptation que vous
voyez une menace au réseau de sentiers piétons du quartier Cité-Jardin?

305 **M. MICHEL TREMBLAY:**

Oui. Il y a une menace. Il y a eu des gestes malheureux qui ont été faits dans les
années cinquante (50) lorsque la commission scolaire a fait l'acquisition de l'édifice.

310 Comme je mentionnais, les terrains faisaient partie du parc Cité-Jardin. Or, la
commission scolaire disant: bien moi, je vais avoir une école ici et je vais avoir des élèves, le
terrain je dois en être propriétaire. Et c'est par une loi spéciale que les servitudes de droit de
passage ont été éteintes par une loi spéciale, sans que personne ne le sache. On a
découvert ça je pense vingt (20) ans, trente (30) ans après qu'il n'y avait pas de droit de
315 passage officiel sur ces terrains-là.

Mais en pratique, la circulation a toujours été maintenue. Les problèmes ont
commencé sérieusement lorsque le Centre Gabrielle-Major a proposé d'agrandir son édifice.
En fait, il voulait doubler la taille de l'édifice. Donc là, il y avait réduction d'espaces verts, du
320 stationnement et l'échelle n'était pas respectée dans le quartier. Il y a eu beaucoup
d'opposition. Finalement, ce projet-là a été abandonné.

Maintenant, le Centre nous a avisés, tous les riverains du Centre, nous a avisés qu'ils
voulaient faire acte de propriétaire et se clôturer. Donc, ce qui veut dire que tous les sentiers
325 qui passent par le Centre seraient fermés. Donc, c'est la nouvelle vague d'opposition qui est
organisée maintenant.

Donc, c'est un problème qui est récurrent. C'est pour ça qu'on demande à la Ville de
faire l'acquisition de sentiers qui ceintureraient le Centre Gabrielle-Major. On ne veut pas que
330 le Centre s'en aille, mais on veut simplement continuer... que la circulation piétonnière puisse
être maintenue sur ces terrains-là ou une partie des terrains.

LA PRÉSIDENTE:

335 Votre président, je crois, est venu en première partie de l'audience quand nous étions
dans une... bien en fait, je ne me souviens plus exactement où, mais l'une des

séances que nous avons tenues, et il a parlé du problème des sentiers et il semble me souvenir que la représentante de la Ville avait indiqué que les sentiers appartenait à la Ville. Est-ce que mon souvenir est exact?

340

M. MICHEL TREMBLAY:

Oui et non. C'est qu'il y a une partie des sentiers qui appartiennent à la Ville. Ceux qui font problème, c'est lorsque la circulation ou les sentiers, lorsqu'ils sont sur les terrains du Centre Gabrielle-Major. C'est ce qu'appelle la discontinuité dans la trame des sentiers. Donc, il y a des sentiers entre les avenues et le parc, mais à l'occasion ces sentiers-là peuvent passer par le Centre de réadaptation. Donc, c'est ceux-là qui manquent. Donc, il y a à la fois des sentiers qui appartiennent à la Ville et des sentiers qui sont au centre.

345

350

LA PRÉSIDENTE:

Quand vous parliez de servitude, que la servitude avait été levée et que vous l'avez découvert trente (30) ans plus tard, c'était une servitude en faveur de qui?

355

M. MICHEL TREMBLAY:

Des résidants.

360

LA PRÉSIDENTE:

J'imagine que vous avez fait des représentations à cet effet-là auprès de votre arrondissement?

365

M. MICHEL TREMBLAY:

Oui.

370

LA PRÉSIDENTE:

Et quelle a été la réponse?

375

M. MICHEL TREMBLAY:

Ils sont favorable à l'idée. Donc, je crois que les contacts qu'on a eus avec l'arrondissement, avec la Ville aussi, sont très positifs. Donc, il semble y avoir une volonté d'agir dans ce domaine-là.

LA PRÉSIDENTE:

380 C'est une responsabilité qui relève de l'arrondissement? Est-ce que c'est ce qu'on vous a dit?

M. MICHEL TREMBLAY:

385 Je ne pourrais pas vous répondre à ça. Je dirais que c'est la responsabilité de l'entité qui aura les budgets pour le réaliser. Ce que je comprends de l'organisation de la Ville, c'est que si on considère que c'est un enjeu de grande ville, ça peut être la Ville qui pourrait agir, comme c'est le cas dans les grands parcs, par exemple. Et si on considère que c'est l'arrondissement, bien la Ville peut déléguer à l'arrondissement. Et s'il y a transfert de budget, 390 c'est l'arrondissement qui agit. Ça, je pense que l'Association n'a pas de préférence que ce soit un ou l'autre, en autant que ce soit fait. C'est quand même la même ville.

LA PRÉSIDENTE:

395 Le volet remarquable de la Cité-Jardin tient non seulement à l'implantation et à l'aménagement des sentiers piétons, mais aussi à la présence d'arbres, comme vous l'avez souligné. Est-ce que les arbres sont entretenus par l'arrondissement ou ils sont tous sur propriétés privées?

400 **M. MICHEL TREMBLAY:**

Ils sont...

LA PRÉSIDENTE:

405 En fait, ma question est bien simple. Puisque ça fait partie du patrimoine paysager de cet ensemble-là, est-ce que vous voyez la nécessité d'intervenir soit à terme préventif ou à terme d'encadrement, par exemple, de plantation par les propriétaires existants?

410 **M. MICHEL TREMBLAY:**

Je vous dirais les arbres majeurs sont ceux qui sont de la même essence que le nom de l'avenue. Donc, sur l'avenue des Plaines, ce n'est pas des plaines plates, là, mais ce sont des érables qui sont plantés en bordure de la rue. Sur des Marronniers, ce sont des 415 marronniers, et caetera pour chacune des avenues.

Ces arbres-là sont plantés sur du terrain de la Ville. C'est la Ville qui les entretient. En pratique, il n'y a pas vraiment de problème puisqu'il y a aussi l'électricité en avant lot.

420 Donc, il faut nécessairement émonder les arbres pour ne pas que ça nuise aux fils électriques.

425 Donc, je crois que les arbres qui sont du côté de la rue sont déjà entretenus, il n'y a pas de problème de ce côté-là. Et même que si un arbre qui meurt, il est remplacé par la même essence par la Ville.

430 Les sentiers ont eux aussi des arbres. Donc, il y a des arbres derrière les terrains. Et ceux-là, je vous avouerai que la Ville ne s'en occupe pas vraiment. En fait, les sentiers eux-mêmes, la Ville ne les entretient pas du tout. Ce sont les gens qui les entretiennent, qui coupent le gazon, qui ramassent les feuilles à l'automne, qui... s'il y a des papiers c'est les gens qui les ramassent. Donc, c'est vraiment les résidants qui font l'entretien, la Ville ne fait rien.

435 Ça pourrait être un beau projet pour la Ville de prendre en charge l'entretien ou peut-être pas de tout prendre en charge parce que je pense que de passer la tondeuse, ce n'est pas un enjeu majeur. Mais il pourrait y avoir, par exemple, des dépenses au niveau du sentier lui-même. Il y a des bouts de sentiers, c'est de la boue. Donc, lorsqu'il pleut, ce n'est pas agréable du tout. Donc, ça peut être de mettre un peu de gravier, la Ville pourrait faire ça. Je verrais bien, lorsque les espaces sont assez larges, je verrais bien un aménagement paysager, des arbustes, des fleurs, je ne sais pas, moi. Ça serait beaucoup plus agréable.

440 Mais là, c'est laissé... ce sont les résidants qui doivent le faire, la Ville est absente.

LA PRÉSIDENTE:

445 Au niveau de la politique du patrimoine, vous dites que pour le cas de Cité-Jardin, la responsabilité entre le central et l'arrondissement, dans le fond, ce n'est pas très important. Mais dans le cas de l'application de la politique du patrimoine en général, avez-vous des commentaires entre le rôle de l'arrondissement et le rôle de la ville centrale?

M. MICHEL TREMBLAY:

450 Vous posez une question embêtante. Étant donné que la consultation actuelle c'est un document de la ville centre, je sens une préoccupation peut-être plus grande de la ville centre plutôt que des arrondissements en matière de patrimoine. Mais c'est peut-être uniquement une question d'organisation au niveau de la Ville. Donc, je suis bien embêté

455 d'avoir un commentaire là-dessus. Disons que j'aurais tendance à penser que ça peut être un enjeu de la ville centre, mais sans grande conviction.

LA PRÉSIDENTE:

460 En fait, pour situer ma question, c'est qu'il y a quand même plusieurs personnes qui

sont venues devant nous puis qui souhaitaient qu'une vision d'ensemble soit donnée dans le cadre de la politique, mais qui étaient conscients qu'en ce qui concerne le patrimoine bâti, l'application de la politique passait par les arrondissements. C'est un peu dans ce sens-là que je cherchais à avoir vos commentaires.

465

M. MICHEL TREMBLAY:

Oui. Mais je n'aurais pas de problème non plus à ce que ce soit au niveau de l'arrondissement, aucunement.

470

LA PRÉSIDENTE:

Madame Beaudet?

475

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Au début, est-ce que c'était la Ville qui entretenait les sentiers?

480

M. MICHEL TREMBLAY:

À ma connaissance, ils n'ont jamais été entretenus.

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

485

Quand vous parliez de rues à impasse, est-ce que vous considérez que si une partie de ces sentiers-là disparaît, il y aurait un problème de sécurité?

M. MICHEL TREMBLAY:

490

Il y a un problème de sécurité, oui, pour les enfants. Actuellement, l'accès au parc de la Cité-Jardin se fait donc d'une avenue vers un sentier et vers le parc. Donc, il n'y a jamais de circulation automobile importante sur les avenues, c'est uniquement de la circulation locale comme je le mentionnais, et des résidants.

495

Si les sentiers sont fermés, l'accès au parc de la Cité-Jardin doit nécessairement se faire par les trottoirs du boulevard Rosemont ou de la rue Viau. Ce sont des artères avec des trottoirs très étroits, avec une circulation dense, des autobus qui rasant les trottoirs et honnêtement, c'est épeurant. Donc, moi, je vois un problème de sécurité majeur à la fermeture des sentiers pour ce qui est de l'accès du parc, pour les enfants.

500

Et ça me fait penser aussi, il y a l'École Notre-Dame-du-Foyer, qui est une école primaire, qui est vis-à-vis le parc Cité-Jardin, donc de l'autre côté du boulevard Rosemont. Il

505 y a des feux de circulation pour leur permettre de traverser. Donc, il y a beaucoup d'enfants, d'écoliers du quartier Cité-Jardin qui circulent par les sentiers, le parc Cité-Jardin pour aller à l'école. Donc là, on leur demanderais tous les jours de circuler sur Rosemont pour se rendre à l'école. Ça je trouve ça un peu fatigant.

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

510 Parce que si je comprends bien, c'est une rue à impasse pour les automobiles. Ça veut dire qu'un piéton, par exemple, de la rue des Marronniers doit passer par le parc derrière pour aller sur l'autre rue aussi à côté.

M. MICHEL TREMBLAY:

515 Présentement, si vous êtes sur des Marronniers, vous pouvez aller sur l'avenue des Plaines ou l'avenue des Sorbiers, mais en passant par le Centre Gabrielle-Major.

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

520 C'est ça.

M. MICHEL TREMBLAY:

525 Le Centre Gabrielle-Major puis le sentier de la ville. Mais il y a certaines avenues qui ont un accès directement au parc de la Cité-Jardin sans passer par le centre. Je pense à l'avenue des Mélèzes. Des Mélèzes est un exemple comme ça, il y a un sentier directement de l'avenue vers le parc.

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

530 Et vous, quand vous dites... bon, c'est très bien de reconnaître ce secteur-là de valeur patrimoniale exceptionnelle, mais est-ce que vous considérez que ça devrait être un site à haute valeur patrimoniale comme on le cite dans la politique pour d'autres endroits à Montréal?

535

M. MICHEL TREMBLAY:

540 Si vous me demandez est-ce que ça a la même valeur patrimoniale que le Vieux-Montréal ou le Mont-Royal, c'est difficile de les mettre sur le même pied. Ça on en convient.

Ceci dit, pour l'est de Montréal, je crois que Cité-Jardin a une valeur patrimoniale importante, même très importante. Tout l'est de Montréal, le développement a commencé... en fait, ce qu'on appelle le Nouveau Rosemont, le développement a commencé avec Cité-

545 Jardin. Donc, c'est un peu le noyau qui a grossi par la suite.

Je vois bien aussi Cité-Jardin comme faisant partie d'un ensemble piétonnier. Ça fait drôle à dire, mais c'est... Pour un marcheur, vous avez un ensemble d'endroits pour circuler de façon agréable. Vous avez, par exemple, le Jardin Botanique, le parc Maisonneuve, vous
550 pouvez traverser dans Cité-Jardin et dans Terrasse Maisonneuve, c'est un petit bout avec des trottoirs, mais après ça vous avez l'accès au boisé des Pères.

Donc, il y a comme une continuité. Je parlais d'une trame de sentiers tout à l'heure. Je pense que ça s'intègre dans un tout, là. Moi, j'y vois une valeur patrimoniale importante,
555 très importante.

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

J'aimerais aborder avec vous aussi, quand vous parlez des rénovations des
560 résidences qui, naturellement, commencent à avoir un certain âge. Vous dites que la Ville... vous dites que la Ville doit encadrer. On lit que la Ville devrait encadrer, j'imagine, parce que la Ville n'a pas nécessairement un rôle sur des propriétés privées. Comment vous voyez ça?

M. MICHEL TREMBLAY:

565 La Ville a déjà des... lorsque quelqu'un fait une rénovation majeure, doit soumettre ses plans à la ville de Montréal. Et la Ville va imposer quand même des contraintes assez importantes aux rénovations qui sont faites. Par exemple, sur le choix du matériau de revêtement, sur les fenêtres, sur les hauteurs, sur les volumes du bâtiment.

570 Maintenant, on voit souvent des applications, par exemple dans un certain cas la Ville va être très exigeante et un mois après, sur un autre projet, elle va permettre une chose qu'elle a interdite au premier. Ça je l'ai vu, entre voisins on se raconte tout ça puis on a de la misère à suivre. On a de la misère à comprendre que, par exemple, il y a eu des cas de
575 maisons démolies, donc dans un cas la Ville le permet, démolies pour être reconstruites, dans un cas la ville le permet, dans un autre cas la Ville ne le permet pas.

J'ai vu la Ville interdire des revêtements en brique, mais une autre maison elle peut construire en brique. Il y a des cas de maisons où la hauteur, c'est un exemple assez
580 amusant celui-là, on dit, il y a une maison qui a été reconstruite, elle était vraiment en mauvais état, elle a été reconstruite et on lui dit: tu ne dois pas avoir un toit plus haut que quelques, peut-être deux (2) pieds ou trois (3) plus haut que les maisons voisines. Mais il y a un exemple d'une maison qui a été construite adjacente à Cité-Jardin, donc c'est des maisons de
585 Cité-Jardin qui l'ont comme voisin derrière, cette maison-là a trois (3) étages.

C'est difficile de comprendre les actions de la Ville dans ce sens-là. Donc, je crois qu'il y aurait lieu de... je verrais bien une consultation ou un travail en équipe entre l'Association et la ville de Montréal pour définir quels sont les critères qui doivent être respectés dans le quartier afin d'avoir quelque chose d'homogène dans le quartier.

590

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Merci.

595

LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Archambault?

600

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Vous avez couvert certains de mes points en réponse, mais j'aurais une précision au niveau des droits de passage. Peut-être que monsieur Beaudry pourrait vous éclairer. Il n'y a jamais eu de discontinuité d'usage des passages.

605

M. MICHEL TREMBLAY:

C'est vrai.

610

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Donc, il n'y a pas une prescription lorsqu'on a un passage qui est utilisé pendant plus de, je pense, une période d'une quarantaine d'années.

615

M. MICHEL TREMBLAY:

Vous amenez un point assez intéressant. C'est quelque chose qu'on a examiné aussi et on prétend qu'il peut y avoir prescription. Même lorsque la commission scolaire avait obtenu l'annulation du droit de passage, de la servitude dans les années cinquante (50), dans les faits lorsque la commission scolaire avait voulu clôturer, ils ont même commencé à mettre des sections, il y a des résidants qui s'étaient opposés et qui ont dit: vous ne mettrez pas de clôture chez moi. Et donc, il n'y a pas eu de clôture et en pratique, la circulation n'a jamais été interrompue.

620

625

On pourrait prétendre qu'il y a effectivement prescription. Maintenant, pour faire reconnaître cette prescription-là, c'est quand même des frais juridiques, il faut agir par le biais des avocats, donc, c'est des frais à engager. Mais je crois que ce n'est pas aux résidants de faire ce genre de chose là, ça devrait être à la Ville de le faire, c'est la Ville qui

630 est propriétaire de la majorité des sentiers, il y a des discontinuités. Donc, c'est la Ville, en tant que propriétaire, qui se doit d'assurer que ces sentiers ne deviennent pas des impasses, qu'il doit y avoir continuité. C'est à la Ville de prendre ces actes-là.

635 Est-ce que la Ville devrait faire reconnaître qu'il y a prescription et que les sentiers lui appartiennent? Ça, je dirais, ça sera au contentieux de la Ville d'établir sa stratégie, là, mais....

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

640 Mais nonobstant ça, le Centre Gabrielle-Major ne pourrait pas, selon cette prescription-là, ne pourrait pas vous empêcher de continuer. Ils ne pourraient pas vous bloquer, même sans que ce soit propriété de...

M. MICHEL TREMBLAY:

645 Vous savez, il y a toujours la question du fait accompli qu'on appelle. Si un jour il y a une clôture qui bloque le sentier, qu'est-ce que les gens vont faire? Est-ce que les gens vont engager un avocat et dire: moi, je conteste ça, j'ai le droit de passer, puis... Souvent les gens vont dire: ah, je laisse tomber, c'est trop compliqué. Je ne pense pas que ce soit la bonne approche de se fier uniquement à quelque chose de... moi, je ne suis pas avocat, évidemment, j'ai... Je trouve que malgré le fait que je ne sois pas avocat, il me semble que 650 d'avoir un titre clair, c'est toujours vu comme étant un plus.

655 Donc, plutôt que d'avoir un droit obtenu par prescription, il me semble qu'il serait mieux que la Ville soit propriétaire d'un fond de terrain, d'une bande de terrain suffisamment large pour qu'on puisse avoir un sentier, une circulation sécuritaire aussi, parce qu'il ne faut pas se retrouver avec un sentier de la largeur d'un trottoir où ça circule mal puis quelqu'un pourrait le bloquer puis... Je pourrais imaginer des problèmes de sécurité avec un sentier trop étroit. Là actuellement, c'est tout le terrain qui est ouvert, donc le problème de sécurité n'existe pas.

660 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:**

665 Je reviens au rôle que la Ville exerce dans le contrôle des rénovations. Vous dites que ça a été désigné comme secteur de valeur patrimoniale. Est-ce qu'au niveau de la réglementation de l'arrondissement, est-ce que c'est assujéti à un plan d'implantation architecturale ou est-ce qu'il y a des normes particulières qui ont été faites ou est-ce depuis l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme ou est-ce qu'il y avait des normes qui existaient avant à ce sujet-là?

670 **M. MICHEL TREMBLAY:**

Je ne sais pas... Ça c'est l'urbaniste du groupe que vous connaissez.

LA PRÉSIDENTE:

675 Nous vous connaissons, mais pour fins de transcription je vous demanderais de vous identifier.

M. GILLES BEAUDRY:

680 Oui. Mon nom est Gilles Beaudry.

M. MICHEL TREMBLAY:

685 Gilles est aussi administrateur de l'Association.

LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

690 **M. GILLES BEAUDRY:**

695 Dans le Plan d'urbanisme, en fait, Cité-Jardin a toujours été désignée depuis le premier plan, celui de quatre-vingt-douze (92), comme secteur de valeur patrimoniale exceptionnel. Il y a effectivement, dans le règlement d'urbanisme, il y a une clause, maintenant c'est le titre 8, alors sur les approbations du Comité consultatif d'urbanisme.

700 Il n'y a pas nécessairement les plans d'ensemble, mais le Comité consultatif pourrait en fait, effectivement, exiger des plans d'ensemble. Mais il y a quand même des clauses où ça doit passer par le Comité consultatif d'urbanisme.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

705 Et selon ce que monsieur Tremblay nous disait, les critères ne sont pas nécessairement...

M. GILLES BEAUDRY:

Non. C'est justement. Les critères ne sont pas définis en fin de compte.

710 Une précision tantôt pour la question des prescriptions en fin de compte. Ce qui arrive, c'est que dans Cité-Jardin il y a deux (2) types, il y a des sentiers bien définis avec des clôtures. Par contre, quand on arrive sur le territoire de Gabrielle-Major, alors c'était, ça, en fait un centre communautaire avec un... en fait c'est un parc, alors à ce moment-là les

715 gens partent d'un sentier, arrivaient dans ce vaste territoire-là, mais il n'y avait pas
nécessairement des sentiers définis. C'est pour ça qu'on ne peut pas parler de prescription,
parce qu'il n'y a pas une définition à un sentier. Les gens passaient, pouvaient aller n'importe
où là-dedans. Mais ils passaient d'un point et se rendaient à l'autre point. Alors qu'en arrière
des maisons, ça c'est les sentiers avec des dimensions.

720 Mais dans le Centre Gabrielle-Major, alors c'est un vaste terrain où les gens passent.
Un c'est le stationnement, l'autre c'est une entrée d'automobiles, les autres à trois (3) endroits
différents, on arrive à des clôtures où ça débouche sur un autre sentier.

725 Alors c'est pour ça que c'est important, à ce moment-là, de définir avec la Ville, en fait,
je pense que la Ville, l'arrondissement était d'accord, de définir quand même un certain
passage. Ou si Gabrielle-Major veut construire quelque chose, devra respecter ces sentiers-
là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

730 D'accord.

M. GILLES BEAUDRY:

735 C'est un peu la raison pourquoi on pense que la Ville devrait procéder à une
acquisition à ce moment-là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

740 Merci.

M. GILLES BEAUDRY:

745 Donc, ça ne peut certainement pas parler de prescription trentenaire.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

750 Non. D'accord.

M. GILLES BEAUDRY:

Ce n'est pas une clôture puis ce n'est pas un sentier qui a servi, effectivement à ça.

755 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:**

C'est ça, il n'y a pas un tracé.

760 **M. GILLES BEAUDRY:**

Non, il n'y a pas de tracé.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

765 O.K.

LA PRÉSIDENTE:

En fait, c'était une servitude en faveur des résidants. C'est ça?

770

M. MICHEL TREMBLAY:

À l'origine, oui.

775 **LA PRÉSIDENTE:**

Merci beaucoup, Messieurs. Au plaisir.

M. MICHEL TREMBLAY:

780

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE:

785 J'inviterais maintenant monsieur François Therrien à venir à la table des intervenants.
Bonsoir, Monsieur Therrien, bienvenue.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

790 Bonsoir. Je ne peux pas dire que j'ai pensé beaucoup à comment j'étais pour faire ma
présentation. J'ai même... Je suis un petit peu... Bien, je suis plus ou moins bien préparé. Je
crois beaucoup à ce que je défends là. J'ai apporté des images qui peuvent peut-être bien
aider beaucoup mon propos parce que c'est quand même des choses qui sont de l'ordre un
petit peu de... j'aurais envie de dire ce n'est pas de l'ordre du... bien, c'est intellectuel aussi
795 sûrement, là. C'est sûrement intellectuel aussi, il y a aucun doute là-dessus. Mais ce que je
veux dire, c'est qu'il y a un côté évident de ça qu'il me semble que

les images vont parler à ma place parce que, bon, je ne pense pas que je suis quelqu'un qui a tellement de...

800 **LA PRÉSIDENTE:**

Sentez-vous bien à l'aise.

805 **M. FRANÇOIS THERRIEN:**

D'accord. Je vais vous...

LA PRÉSIDENTE:

810 Bien sûr.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Je pensais qu'il fallait huit (8) copies.

815

LA PRÉSIDENTE:

C'est bon, je pense que monsieur Provost va s'occuper de la distribution.

820 **M. FRANÇOIS THERRIEN:**

Oui, c'est ça. Est-ce qu'il faut que je me présente? François Therrien, ça c'est correct?

825 **LA PRÉSIDENTE:**

Oui, pour fins de transcription, mais je pense que monsieur...

M. FRANÇOIS THERRIEN:

830

C'est déjà fait.

LA PRÉSIDENTE:

835 Ça va.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Oui. Je ne pensais pas venir ici, moi. C'est d'autres personnes qui m'ont parlé de

840 ça. À partir du moment où je me suis intéressé au site du Parlement du Canada-Uni à
Montréal, Place d'Youville. Et puis j'ai rencontré d'autres personnes qui se souciaient des
questions patrimoniales dans le Vieux-Montréal et puis ils me parlaient de ça, déposer un
mémoire, tout ça, je ne me voyais pas faire ça. Et puis je me suis décidé à la dernière minute
un peu dans une espèce d'élan du coeur, puis je l'ai fait, je pense moi, sur les choses qui me
845 semblent les plus importantes.

J'ai un petit peu l'impression qu'on n'en sort pas, c'est quelque chose qui est politique
là, et puis c'est ça. Je pense que... Est-ce que je lis mon texte? C'est deux (2) pages.

850 **LA PRÉSIDENTE:**

Vous pouvez le résumer, on en a déjà pris connaissance. En fait, votre texte c'est une
description historique de l'évolution du site. Alors je vous invite à le partager avec
l'assemblée, oui, certainement.

855

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Donc, je le lis?

860 **LA PRÉSIDENTE:**

Oui, ou vous le résumez point par point.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

865

Oui. C'est ça. O.K. Je peux éviter peut-être la... Je m'en vais m'accrocher un peu à
ça, bon. Éléments pour une politique patrimoniale concrète à Montréal à partir d'un exemple
exemplaire, parce que je pense que le patrimoine, il y a bien des éléments de patrimoine,
mais celui-là me semble... pour cette question de politique là à laquelle je suis sensible, mais
870 je pense qu'il n'y a pas rien que moi au Québec qui suis sensible à ça. Bien, c'est un élément
tellement important que je me dis s'il y a un problème là, probablement qu'il y a des problèmes
partout. C'est pas un exemple accidentel, c'est au coeur de la problématique. C'est pour ça
que je ne parle pas de... je ne connais pas l'univers du patrimoine, je ne vois même pas
qu'est-ce que ça représente le patrimoine au complet au Québec, cet univers-là.

875

Le mauvais traitement du site le plus important de l'histoire de Montréal, du Québec et
du Canada. L'exemple exemplaire, c'est ça, c'est le mauvais traitement du site le plus
important de l'histoire de Montréal. C'est le Parlement du Canada, donc, qui était à Montréal,
dans le Québec d'aujourd'hui, c'était le Bas-Canada dans le temps, et puis du

880 Canada aussi. Le Parlement du Canada-Uni incendié en dix-huit cent quarante-neuf (1849).

Moi, je ne viendrais pas ici si tout se déroulait bien, mais les choses ne se déroulent pas bien. Actuellement, ceux qui peuvent voir les images, le site actuel du Parlement, c'est un parking avec rien, pas d'indications, rien. Moi, j'ai fait... j'ai entendu parler de ça avec une
885 cassette pour la grande bibliothèque nationale, c'était la bibliothèque entre deux (2) feux, ça a passé à la télévision à un moment donné, à Radio-Québec. Moi, j'ai été impressionné par ça, c'est incroyable cette affaire-là.

Et puis quelques semaines plus tard, il y avait une visite dans le Vieux-Montréal avec
890 la Troupe du 25 avril, je crois, on part du Champ-de-Mars puis tout d'un coup, on aboutit à la fin comme dans les suspenses gardés jusqu'à la fin puis on dit: voici le Parlement. Puis là, bien, moi, j'étais comme quand on a un accident, là, j'étais comme dans un état comme ça, je n'en suis pas sorti. Puis les gens qui étaient avec moi, ils se sont tous éparpillés, ils n'ont pas posé de questions, ils se sont en allé, ils étaient... Vous voyez le genre d'affaire émotif, là?
895 On était vingt-cinq (25), trente (30), là. Pourquoi qu'ils ont fait ça? Parce qu'il y a un malaise épouvantable.

Moi, je me suis en allé avec mon malaise puis je suis encore avec, là. Puis je vous jure j'ai des affaires, moi, j'ai découvert des choses dernièrement, c'est devenu une
900 obsession. Ça fait que j'ai découvert des choses, ça va devenir public, là, mais j'ai fait des découvertes dans d'autres directions. Je ne l'ai pas lâché, je ne le lâcherai pas, je vais le défendre ce Parlement-là, ça c'est certain. Si ça passe leurs affaires, à un moment donné ils vont avoir l'air fous avec. Bon.

Étant donné le projet qui est en train de tomber à notre entière stupéfaction
905 actuellement sur le site... et tomber, je ne vois pas d'autres mots. D'où ça nous tombe, ça c'est une question que je me pose sérieusement, comment ça se fait qu'une chose comme ça peut arriver, je n'en reviens pas, il faut voir d'où ça nous tombe, c'est le seul mot que je peux trouver.

J'ai choisi de mettre au même niveau les principes et les données factuelles.
910 Pourquoi? Parce que le projet, de la manière qu'il est présenté, il est comme... c'est comme... bon, je vais parler direct, bête, là, mais c'est comme des gens très sophistiqués, très habiles, d'un univers que je connais, je viens de l'Histoire de l'art, moi, à l'Université de
915 Montréal, j'ai quasiment mon bac là-dedans, puis je réussissais bien dans la ligne de l'art actuel. Je vois un petit comment comment ça travaille, le genre d'écriture qu'ils utilisent, puis c'est un discours que je cite un peu justement ici, puis ça va paraître un petit peu, je pense, les problèmes qu'il y a.

920 Le travail auquel je pense tente lui-même de s'approprier ce site en tirant parti d'une pareille ambiguïté entre données factuelles et principes. Un peu à la façon du "ceci n'est

pas une pipe" de Magritte, il dira: ceci n'est pas le site du Parlement incendié du Canada-Uni. Et même mieux: ceci n'est peut-être pas de la propagande.

925 Parce que toute la question c'est ça, c'est qu'il y a comme une grande prévention, qu'est-ce qu'on peut vouloir faire à vouloir dire qu'il y a eu un parlement incendié. C'est quoi l'idée en arrière de la tête? Bien, c'est un fait. C'est une évidence. C'est un fait, c'est une réalité. Je ne l'invente pas, je ne la fabrique pas. Ce n'est pas une conspiration, c'est ça qui est arrivé. Puis c'est comme ça qu'on me répond.

930

LA PRÉSIDENTE:

 Monsieur Therrien, quand vous parlez d'un projet qui est en train de tomber sur le site de la Place d'Youville, vous parlez de quoi?

935

M. FRANÇOIS THERRIEN:

 C'est Cardinal Hardy, Claude Cormier, qui a fait les arbres roses, qui est très connu, c'est une autorité dans ce domaine-là du paysage, de la place publique paysagiste, là, il fait des choses... moi, j'ai commencé à enquêter plus sur lui, je me dis: qu'est-ce que c'est cette affaire-là? Ça n'a pas d'allure, il y a quelque chose qui n'est pas correct. Puis là, bien, je cherche. Je cherche. Je me dis d'où ça nous tombe, d'où ça vient, comment ça se fait que ça, ça arrive. Moi, je pense que c'est un genre de conspiration.

940

945

LA PRÉSIDENTE:

 Mais il y a réaménagement de la Place d'Youville?

950

M. FRANÇOIS THERRIEN:

 C'est en plan, oui, oui. J'ai parlé avec monsieur Morel de la Société de développement de Montréal. Lui, il m'a remis ça en couleur. Ça fait que ça donne peut-être bien... c'est plus joli encore en couleur. On peut peut-être bien le... je peux bien le faire circuler. En couleur, en tout cas, c'est...

955

LA PRÉSIDENTE:

 O.K., je comprends ce que vous voulez dire.

960

M. FRANÇOIS THERRIEN:

 Hein, c'est comme ça. Ça fait qu'il y a des zigzags, tout ça, pour ne pas être trop monolithique, juste une signification de propagande, c'est comme plusieurs significations.

965 **LA PRÉSIDENTE:**

Donc, on enlève la plupart des places de stationnement?

970 **M. FRANÇOIS THERRIEN:**

Oui. Ça se fait par-dessus.

LA PRÉSIDENTE:

975 Et ça devient un espace vert?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

980 Il y a toutes sortes de problèmes reliés à ce site-là. Bien, il y a évidemment aussi que... bon. Il y a un projet à Pointe-à-Callière, madame Lelièvre, là. Moi, j'ai appris par un texte dans The Gazette que le onze (11) avril, avant les élections, quatorze (14) avril notre nouveau Premier Ministre, le onze (11) avril madame... je ne sais pas c'est laquelle ministre qui était là de la Culture et des communications. Moi, avant cette période-là je ne m'intéressais pas à la politique, je trouvais ça trop douloureux. C'est ça. Puis là je me suis dit: bien, il faut que je me réveille. Et puis je pense que j'avais raison.

990 Donc, le onze (11) avril, dans The Gazette, ils montraient le plan de ce qu'elle voulait faire madame Lelièvre, c'est continuer de creuser en dessous, aller chercher le collecteur d'eau des ingénieurs anglais qui est un chef-d'oeuvre de ce genre-là là. Et puis, ah, ce que monsieur Morel m'a dit, c'est en passant, accrocher le Parlement et puis continuer jusqu'au... comment ça s'appelle le...

LA PRÉSIDENTE:

995 Le collecteur St-Pierre?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Au sous-sol du...

1000

LA PRÉSIDENTE:

Du Musée de Pointe-à-Callière?

1005

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Je ne sais plus le mot en français. Je suis un peu colonisé. Stock Exchange, le gros

bâtiment...

1010 **LA PRÉSIDENTE:**

Oui, d'accord.

1015 **M. FRANÇOIS THERRIEN:**

... en colonnes grecques, là. Donc, ça devrait continuer au sous-sol, il y a quelque chose dans le sous-sol, je ne sais pas, moi, je néglige qu'est-ce qui ne m'intéresse pas.

1020 **LA PRÉSIDENTE:**

Mais dans l'ensemble du projet, il n'y a aucun rappel de l'existence du Parlement du Canada-Uni?

1025 **M. FRANÇOIS THERRIEN:**

Bien c'est ça, c'est que le projet qui est en dessous de la terre, qui est peut-être reporté aux calendes grecques pour différentes raisons, ça coûte cher, tout ça, qui est-ce qui est motivé à vouloir le faire avancer.

1030 Et puis par contre, ça, je pense... moi, la raison pourquoi je pense que ça accélère, c'est que tout d'un coup, bon, Montréal... il y a un petit livre qui a été publié sur l'histoire du Parlement, ça s'appelle La Capitale éphémère, c'est de Gaston Deschênes, Capitale éphémère Montréal 1849, cette affaire-là. Et puis il raconte... Le type qui a mis le feu dans le
1035 à Verdun, je pense, ils l'ont envoyé comme Gagliano au Danemark. Bien, je pense que -- je ne blague pas -- je pense que c'est exactement ce qui s'est passé.

1040 Mais, bon, ça il faut que je vérifie, moi, je veux vraiment travailler bien comme il faut. Parce que ça c'est toutes des spéculations puis ça peut... il faut que j'avance sur du solide là-dessus. Mais ça c'est... bon. Mais je le dis quand même parce que ça peut quand même donner un petit peu l'esprit.

1045 Donc, le titre c'est La Capitale éphémère. Puis c'est intéressant de savoir que l'UNESCO a décidé que Montréal c'était la capitale internationale du livre cette année. Le Parlement, il contenait la plus grande bibliothèque d'Amérique à cette époque-là, d'Amérique, États-Unis compris. C'était dans les grandes bibliothèques du monde. Il y a une histoire des bibliothèques parlementaires et tout ça. Il y a beaucoup d'archives de la Nouvelle France qui étaient là. Historiquement, il y a un des historiens, comment il s'appelle,

1050 St-Denis Garneau... pas St-Denis Garneau... quelque chose comme ça, il avait parlé comme
notre tragédie d'Alexandrie, la grande bibliothèque d'Alexandrie, une catastrophe à ce point-là.
Ça a été vraiment incendié. Pourquoi qu'il fallait que ce soit incendié? Parce que c'est
délibéré, hein, ça on s'entend là-dessus, on connaît un peu l'histoire. Bon.

1055 Bon, c'est ça, j'ai trouvé ça sur un site, donc Claude Cormier puis Cardinal Hardy.
Cardinal Hardy. Ils font aussi l'Université Concordia autour de... je pense que sur ce site-là,
l'École de business John Molson qui était... pas John Molson, mais je veux dire la famille
Molson était quand même proche de ça. Dans les biographies de Molson, il était là, dans les
deux (2) que j'ai vues... comment ça s'appelle donc... en tout cas, il est sûr que les Molson
devaient être là là. Ils sont trop importants pour ne pas être là.

1060

LA PRÉSIDENTE:

1065 Monsieur Therrien, dans votre mémoire vous faites, sur une dizaine de points,
l'historique qui a mené à l'abandon de la Place d'Youville. Dans le projet de réaménagement,
vous nous dites qu'il n'y a rien pour commémorer la présence du Parlement?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1070 Actuellement, en tout cas, il y a rien. Actuellement, il n'y a pas de plaque, il y a rien. Il
y a madame Courchesne qui a décidé... moi, je cherchais une plaque, ça fait que j'ai cherché
ça sur Internet, tout d'un coup je vois "plaque", février deux mille quatre (2004), il y a une
plaque, c'est madame Courchesne. Madame Courchesne qui fait une plaque pour...
Madame Courchesne, c'est la ministre de l'Immigration. Qu'est-ce que c'est ça?

1075 Ça fait que je regarde de quoi il s'agit, c'est Marie Joseph... c'est Trudel, l'historien
Trudel, je ne sais pas si ça vous dit quelque chose. C'est un historien extraordinaire à bien
des égards. Il a écrit aussi un livre sur l'esclavage dans le temps de la Nouvelle France, dans
le temps des seigneurs français. Il y a des seigneurs anglais, il y a l'aristocratie française, il y
a l'aristocratie anglaise et allemande, japonaise. Et puis l'aristocratie française, ils ont été bien
1080 durs pour cette femme esclave, il y avait des esclaves. C'est publié récemment.

1085 Puis j'ai remarqué que Radio-Canada, tout d'un coup, ils se mettent à faire des choses
sur l'immigration sur la Place d'Youville maintenant. Puis là je me dis à un moment donné ça
va être su ça à un moment donné qu'il y avait de l'esclavage, ça fait qu'ils vont penser que
nous autres, on était des esclavagistes puis qu'on était racistes puis qu'on brûlait le monde sur
la place publique parce qu'il y a un gros incendie qui est relié à cette femme-là puis... je ne
connais pas l'histoire dans le détail, mais la plaque, elle n'a pas tardé. Ça faisait

combien de temps qu'elle était là, les libéraux étaient là puis eux autres, ils l'ont la plaque pour la victime de cette action-là.

1090

Puis moi personnellement, je ne me sens pas visé parce que moi, mettons... pour dire ça bête, là, mais je veux dire l'aristocratie française, si j'avais été en France, moi, j'aurais été, je pense, du côté de la révolution, je n'aurais pas été du côté de l'aristocratie. Ça fait que moi, je ne m'identifie pas, je ne me dis pas: ah oui, c'est nous. Vous voyez ce que je veux dire?

1095

LA PRÉSIDENTE:

Mais êtes-vous sûr qu'il y a absolument rien dans le projet qui est prévu pour commémorer le Parlement?

1100

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Bien moi en tout cas, la dernière fois que j'ai parlé avec monsieur... parce que je lui ai dit que je voulais qu'il me tienne au courant de qu'est-ce qui se passait, là.

1105

LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Morel?

1110

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Monsieur Morel. Et puis il m'a remis ça. Bien moi, quand je regarde ça, là, je vois plein de zigzags, je sais il y a un certain nombre de choses. Il y a une étude qui a été faite, importante, là, qui a été commandée pour le gouvernement du Parti québécois dans ce temps-là, puis c'est là-dessus qu'ils ont décidé de donner l'aval au projet à cette époque-là d'un historien qui s'appelle Alain Roy. Puis lui, il étudie tous les aspects de ça, c'est un marché, puis il y a un collecteur d'eau, puis il y a même des Indiens aussi puis tout ça, là, hein, il y a plusieurs choses qui se superposent. Puis en bonne... je pense en bon respect du patrimoine, on ne peut pas arriver puis tasser une affaire puis tout ça. Mais comme c'est là, j'ai l'impression que la seule affaire dont on ne parle pas, c'est du Parlement.

1115

1120

LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez demandé à monsieur Morel s'il y avait des éléments commémoratifs du Parlement dans l'aménagement?

1125

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Bien, moi, j'ai dit... moi, mon point de vue c'est ça, c'est que quelqu'un qui est

1130

ignorant, et puis il y en a, il y en a au Parti québécois, il y en a au Bloc québécois des députés, des ministres, là, ils ne savent pas, ils ne savent pas il est où le Parlement. Hein, c'est pas une petite affaire. Ils devraient le savoir eux autres.

1135 Ça fait que je me dis moi, ce qu'il faudrait, c'est que quand on passe là, que les gens ne peuvent pas tellement le rater, qu'ils s'aperçoivent qu'il y a quelque chose puis tout d'un coup, ils découvrent que c'est le Parlement. Puis ce qu'il y a, c'est qu'ils disent: bien, on peut mettre une plaque, on va mettre une plaque. Où est-ce qu'ils vont la mettre la plaque? À mon avis, partis comme ils sont partis là, ils vont la cacher en arrière du Centre d'histoire de

1140 Montréal. Ceux qui veulent la voir, bien, ils auront juste à se forcer pour aller la voir.

LA PRÉSIDENTE:

Je pense que madame Beaudet aimerait voir le document.

1145

M. FRANÇOIS THERRIEN:

En couleur?

1150

LA PRÉSIDENTE:

En couleur. Bien, il y a aussi plus gros.

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

1155

C'est plus gros, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE:

1160

Est-ce qu'on en parle au Centre d'histoire de Montréal de la présence du Parlement?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Oui.

1165

LA PRÉSIDENTE:

Oui?

1170

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Oui. À l'intérieur, là.

LA PRÉSIDENTE:

1175

Donc, c'est sur les lieux physiques mêmes que ce n'est pas commémoré?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1180

Oui. C'est ça. De toute façon, on peut dire une chose, à mon avis. Le fait que c'est laissé dans cet état-là comme ça, c'est quand même pas normal. Il y a quelque chose de... ce n'est pas un problème technique, c'est un problème d'un autre ordre. C'est un problème psychanalytique. Je ne sais pas, mais en tout cas... je sais pas comment le chercher, mais il y a un problème là, un sérieux problème.

1185

En quarante-neuf (49) le Parlement a été incendié, huit (8) ans... Eux autres, là, il y a une affaire qu'ils ont sauvée à cette époque-là, c'est le portrait de la Reine Victoria. Ils l'ont sauvé tout de suite, ils ont sorti avec ça puis ils l'ont...

1190

LA PRÉSIDENTE:

Il n'y a personne qui est mort dans ce feu-là par exemple.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1195

Exactement. Il n'y a personne qui est mort. Ils ont essayé de tuer Lafontaine, puis il y a quelqu'un qui est mort deux (2) mois après, par exemple. Il y a eu, oui, oui, des enquêtes du coroner là-dessus. Oui. Ils ont tué... bien, ils ont... Taché était dans la maison de... parce qu'ils ont été avertis de ça, puis je pense que Lafontaine, il s'est éclipsé, puis quand ils sont venus pour assaillir la maison... ils l'avaient déjà fait, ils ont mis le feu dans les bibliothèques des... Ils avaient... l'idée de la bibliothèque, je pense que c'est un petit peu voulu ça aussi. Mais...

1200

Donc c'est ça, ils ont tiré quelqu'un qui s'appelait... ah je ne me rappelle pas du nom. En tout cas.

1205

LA PRÉSIDENTE:

Quand vous parlez de madame Lelièvre puis de son projet souterrain, est-ce que je comprends qu'il y a des fondations de l'ancien Parlement qui reste dans le sous-sol?

1210

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Oui, c'est ça, il y a eu des expertises, il y a eu un échantillonnage de fait au niveau archéologique. Il y a quelqu'un qui était à la salle Gagnon, en tout cas que je voyais à la

1215

1220 Bibliothèque centrale, qui avait été sur ces sites-là, puis elle trouvait que c'était tough un peu comme... c'était un petit peu je ne sais pas trop là, c'était sale ou quelque chose dans ce genre-là. Ça a été un marché, il y a eu le feu, ça a été rebâti et rebâti encore jusqu'à tant que là, à un moment donné, je ne sais pas s'ils se sont découragés ou quoi parce que ça passait au feu tout le temps.

1225 C'est bâti... ce que je trouve aussi, c'est que c'est bâti très monumental autour. Je pense que même si... admettons que le Parlement on pourrait le rebâtir en trois (3) dimensions comme il était, mettons... ce n'est pas ça l'idée, mais qu'il serait vraiment écrasé par les douanes, par le bâtiment du Trunk, là, du Grand Trunk, là, et puis ce qui l'entourne, là, un côté... il aurait l'air petit.

1230 Donc, c'est ça, ils ont sauvé le portrait de la reine. Le portrait de la reine, il est rendu au Parlement, hein, au Parlement du Canada à Ottawa, il est là. Ça je l'ai vu, c'est vraiment le même. Et puis ça c'est... ils ont décidé Ottawa... Victoria a décidé Ottawa huit (8) ans après. Donc, deux (2) mandats "électorals", deux (2) mandats politiques après, il était décidé que c'était à Ottawa.

1235 Moi, ma perspective, c'est que... comment je peux bien dire ça... ça c'est quelque chose qui est quand même important. Moi, c'est ça que je trouve le plus important. Les historiens, ça devient compliqué, c'est une période où il n'y a pas de héros... ils sont vraiment mêlés, mêlants, là. Ils voulaient s'annexer aux États-Unis, toutes sortes d'espèces d'histoires.

1240 Mais moi, ce que je considère qui n'est pas vague, c'est paf! on s'est retrouvés à Ottawa puis il est bloqué là. Puis les gens qui s'en vont à Ottawa, bien, évidemment ils sont entourés dans une ville anglophone. Ça fait que s'ils prennent une décision que ces gens-là n'aiment pas, bien... Ici ils ont pris une décision, hein. Ce qui est arrivé, c'est qu'ils ont passé le bill d'indemnisation des victimes des répressions des patriotes: passez-les pas, ils les ont avertis, puis c'est ça que je raconte dans mes trois (3) premiers morceaux, là. Et puis le soir même, là, la décision ça n'a pas fait leur affaire, la démocratie était là, eux autres, ils décidaient puis c'était effectif, là. Le soir même, le Parlement n'était plus là là, il était incendié.

1250 Ça fait que ça veut dire ça que, bon, on imagine qu'à Ottawa, s'il réussissait à faire passer une loi que... bien, je ne vois pas comment ça pourrait se faire exactement de la même façon, là. J'ai bien de la misère à m'imaginer qu'à un moment donné, à cause qu'il y a une loi qui passe là, que ça ne fait pas l'affaire des anglais de l'Ontario, qu'ils vont mettre le feu dans le Parlement à Ottawa, là, puis que ça va être un parking après.

1255 **LA PRÉSIDENTE:**

Mais par rapport à la politique du patrimoine, vous pensez que c'est un élément qui

1260 devrait y être intégré? La reconnaissance du Parlement de dix-huit cent quarante-neuf (1849) du Canada-Uni à la Place d'Youville? Pensez-vous que la politique devrait reconnaître ça explicitement ou, en tout cas, devrait permettre de le mettre en valeur? Est-ce que c'est votre point de vue?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1265 Je ne sais pas exactement, mais en tout cas je suis très mal à l'aise avec le fait que les gens vont de l'avant avec une affaire comme ça. À mon avis, ils veulent sauver la face. Un parking... Moi, je m'en vais le dire en tout cas. Je ne sais pas si... ça ne passe pas dans les médias, hein? J'en ai parlé au... oui. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il faut faire. J'ai parlé aux politiciens, ils me disent: ah... des gens du Parti québécois, ils me disent: ah, c'est fédéral ça. Bon. Puis ça a l'air que Chrétien était d'accord pour le projet, qu'il avait donné son aval
1270 au Parti québécois... euh, le Parti québécois avait donné son aval le onze (11) avril. Chrétien était d'accord avec ça. Ça m'étonne, là, mais... À mon avis, ils n'en veulent pas, ils n'en veulent vraiment pas.

1275 Eux autres, ils pensent qu'ils ont bien fait, qu'ils ont bien fait de le brûler le Parlement, ils étaient fiers. Puis je pense que le type qui a brûlé le Parlement, il est devenu un héros. Puis je pense qu'il a été récompensé pour ses actions. Il a été très récompensé.

LA PRÉSIDENTE:

1280 Mais ce n'est pas quand même passé dans l'oubli parce que vous dites que quand vous avez fait une visite guidée, on termine là en disant que ça a été le lieu du Parlement du Canada-Uni pendant... vous dites quand est-ce qu'il a brûlé, mais je ne sais pas quand est-ce qu'il a été érigé.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1285 Oui, bien c'est sûr que moi, je n'aurais pas été capable de sortir de ma tête tout seul. C'est sûr que c'est quand même quelque chose là, c'est une oeuvre qui est très méritoire dans le néant environnant, là. Mais c'est minuscule. Puis combien de gens qui... Moi, je suis
1290 allé avec ma pancarte parler de ça, j'étais de bonne humeur, je parlais de ça aux Anglais, aux Français, la Saint-Jean-Baptiste puis le premier (1^{er}) juillet. Je ne sais pas trop comment faire, là. Les médias, ils ne veulent pas bien bien en... ils en ont parlé un petit peu de cette visite-là. Ils en ont parlé un petit peu, très légèrement.

1295 Mais il y a quelque chose... moi, je considère que de ne pas savoir ça, c'est un grand grand grand... une grande lacune. Puis de ne pas le savoir physiquement au niveau du patrimoine, là. Parce que de le savoir d'une manière livresque puis de dire: ah oui, c'est là que c'était? On voit, hein, les fondations, on les voit dans le parking, dans l'asphalte, c'est

comme... sur les photos vous pouvez le voir, c'est comme...

1300

LA PRÉSIDENTE:

Du pavé de granit?

1305

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Oui. Ça fait relever un petit peu l'asphalte. Il est vraiment là là. Moi, c'est ce que j'ai voulu dire, c'est ce que j'ai voulu communiquer. Je n'ai pas voulu m'embourber dans cinquante-six mille (56 000) affaires puis de parler, hein. Sa formule à lui, Cormier ou Cardinal Hardy, je la déforme à peine, là. Il appelle ça le multiple, qu'il y en a qui... je n'ai pas le texte, j'aurais dû amener peut-être le texte que lui propose sur ce site-là de l'ALAPQ, je ne sais pas ce que c'est, là.

1310

Mais justement, tout de suite il avance, là, que propagande il ne faut pas, tout ça. Là, je comprends bien qu'il y a une manière de faire, de... peut-être que la façon dont moi, je parle, c'est un petit côté... en tout cas, je ne sais pas. Mais lui, en tout cas, il a l'air de vouloir dire: il faut protéger ça d'une espèce de... vouloir s'approprier puis de donner le sens à, je ne sais pas moi, les maudits Anglais, puis des affaires de même, là. Bon. C'est sûr que...

1315

Puis lui ce qu'il nous dit, c'est ça, c'est il veut garder le multiple visage impénétrable de ce que c'est. Donc, il y a plusieurs possibilités d'interprétation. Oui, oui, je comprends bien qu'il y a plusieurs possibilités d'interprétation, mais il faut que le Parlement passe, là, il faut vraiment qu'on le sache qu'il y a un parlement là, Seigneur du bon Dieu.

1320

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Quand vous avez fait votre visite guidée, est-ce qu'on vous avait parlé des fouilles archéologiques qui avaient été faites ou vous avez vu ça par ailleurs ou est-ce que c'est à l'intérieur du musée?

1330

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Je vais vous dire quelque chose pour la question du site archéologique. Bon, il y a une affaire que j'ai vue, il y a deux (2) affaires qui sont des symptômes de... oui, oui, ils en ont... non, ils n'en ont pas parlé. Je leur ai envoyé, c'est bête à dire, mais je leur ai envoyé, moi, les... ça, ils ne savaient pas que le projet était en cours comme ça.

1335

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Puis dans le projet Cardinal Hardy, on ne voit aucune...

1340

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Bien ça, c'est ça deux (2) volets, hein. Ça c'est comme la phase 1.

1345

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Ça c'est le 1.

1350

M. FRANÇOIS THERRIEN:

C'est...

LA PRÉSIDENTE:

1355

Le collecteur.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

1360

C'est le collecteur ça? Oui, ça semble.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Puis imaginez-vous, ils me vantent ça moi, à la Société de développement de Montréal, parce qu'il dit il y a un souci de protéger l'intégrité a...

1365

LA PRÉSIDENTE:

L'architecture.

1370

M. FRANÇOIS THERRIEN:

... archéologique, hein, de...

1375

LA PRÉSIDENTE:

Archéologique.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1380

C'est quand même un univers sophistiqué, il ne faut pas bouger puis rien, là. Donc, ça se veut être par-dessus une surface qui serait comme un genre de surface de protection. Sauf que... c'est si bien fait que sauf qu'il y a des remaniements. J'ai dit: ah oui, il y a des

1385 remaniements? Ah bien peut-être que le message a passé. J'ai parlé avec Alain Roy qui a fait sa recommandation. Ils ont publié ça.

LA PRÉSIDENTE:

1390 Est-ce que c'est dedans?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Hein?

1395 **LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il est dedans le vieux Parlement? Le Parlement du Canada...

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1400 Il en parle un peu.

LA PRÉSIDENTE:

1405 Oui?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1410 Oui. Il parle de l'histoire, là, oui. Mais dire que le site... Oui, il en parle un petit peu, mais de la manière que c'est écrit, ça a l'air que tout va bien se passer, qu'on va savoir que... comment est-ce qu'ils disent ça... La partie de la Place d'Youville, donc il y a une partie est qui est déjà faite, là, qui est quand même pas pire. À vrai dire la partie est, pour ce que j'en comprends puis j'en connais, je me dis c'est pas mal. C'était bien rusé en tout cas, si c'est... mais si c'est le module 1 qui est comme la prémisse pour avoir le module 2, moi, c'est pas un
1415 module 1, ça c'est une oeuvre en soi, c'est correct. Mais de l'autre côté, ça ne passe pas, là. Ça, ça ne passe pas de cette façon-là, là, sur... comment je pourrais bien dire ça... en tout cas.

1420 La partie de la Place d'Youville située à l'ouest du Centre d'histoire sera réalisée en tenant compte de la présence dans le sol des vestiges du Marché Ste-Anne et donc, du Parlement incendié en dix-huit cent quarante-neuf (1849). Déjà, là, hein...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

1425 Parce que je vois que dans la coupe, on parle du Marché Ste-Anne.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Dans la coupe comme ça, là?

1430

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Oui.

1435

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Oui, oui, pour être en dessous de... ça c'est sûr. De toute façon qu'est-ce que vous voulez qu'il fasse? Il ne peut pas l'enlever de là là.

1440

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

C'est le Marché Ste-Anne ici, puis le collecteur au centre. C'est ça. Mais il ne parle pas du... c'est ça, il parle du Marché Ste-Anne.

1445

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Oui. Bien de toute façon, qu'est-ce qu'il y a en surface, c'est des genres de lignes dans toutes sortes de directions, là, hein.

1450

LA PRÉSIDENTE:

Bien, je pense qu'on a bien compris votre point, Monsieur Therrien.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1455

Oui. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE:

1460

Je pense que c'est clair. Puis vous êtes quand même venu à un endroit où vous avez eu une bonne écoute de la part des gens.

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1465

J'ai cette impression-là aussi.

LA PRÉSIDENTE:

Oui.

1470

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Ça c'est vrai en tout cas. Je ne sais pas si vous avez beaucoup de pouvoir...

1475 **LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez fait un petit peu mon éducation parce que moi, je ne suis pas historienne. Je vous en remercie. Moi, je suis contente d'apprendre ça. Puis je suis certaine que vos démarches auprès de Gilles Morel, ça va permettre de mieux clarifier...

1480

M. FRANÇOIS THERRIEN:

Ah non, non.

1485 **LA PRÉSIDENTE:**

Non?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1490

Pas du tout. Ah non, non. Lui, il... Moi, je ne sais pas comment arrêter ça. La machine est pas arrêtable. Je ne sais pas comment faire, là. Ah non. Lui, il s'en va avec ça, là. Les modifications, c'est... Parce que supposément que c'est... il vantait ça parce que c'était pour protéger... Une des vertus de cette affaire-là, même si ça parlait pas du

1495

Parlement, on parle de (inaudible) avec l'histoire de madame Lelièvre, c'est que ça protège le site archéologique.

Donc, les remaniements, moi, je pensais, quand j'ai entendu ça je me suis dit: bien, il va remanier pour...

1500

LA PRÉSIDENTE:

Le mettre en valeur.

1505 **M. FRANÇOIS THERRIEN:**

... faire valoir au Parlement. Ah bien non. C'est parce que justement, il est en train de... son projet est en train d'attaquer l'intégrité du site archéologique. Ah oui. Ah oui. On est vraiment là... hein.

1510

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Si je comprends bien votre point, c'est que vous ne voulez pas qu'on fasse un parc

1515 par-dessus le site où était le Parlement. Vous voudriez qu'on excave et qu'on mette en valeur ce qu'étaient les fondations du Parlement, comme on a fait, par exemple, à Pointe-à-Callière où on a préservé certains vestiges archéologiques, et on peut les visiter et les voir. C'est ça que vous voulez?

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1520 Non. Mais ça, de toute façon, c'est dans les... c'est ce qu'on me dit, je ne les ai pas vus, mais sans aller dans les desseins de madame Lelièvre. O.K.? On a vu juste un... j'aurais peut-être bien dû l'amener, moi, j'ai un plan des couloirs qu'elle veut faire. Ça c'est en dessous, O.K. Ça pourrait être un parking au-dessus, ça pourrait être un parc, ça pourrait être n'importe quoi. En dessous, ça...

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Ça va être préservé.

1530

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1535 Bien, ça va... ça va... c'est peut-être long, hein, ça coûte cher. C'est un projet qui est onéreux puis que... Elle, la dernière fois que j'ai vu un texte d'elle à ce sujet-là, elle disait que... puis moi, je pense que c'est quelqu'un de subtil cette femme-là, elle disait, elle, que... comment ça s'appelle la société, là, avant les... la société qui a été... la culture qui a été éliminée par les Romains, là, au tout début, qui était supposée être sensuelle, tout ça, là, les... la culture romaine. La culture romaine s'est bâtie... la première culture anéantie par les Romains, c'est cette culture-là. Elle voulait faire... elle veut faire, dans le sous-sol du Stock Exchange, là, une exposition sur cette société disparue là. Le texte finit là-dessus. Ça fait que moi, je me dis: elle va-tu le faire avant que nous autres mêmes, on soit disparus? Il y a une idée comme ça. Je pense que c'est de l'ironie ou peut-être bien qu'elle était sérieuse. Moi, en tout cas, je l'ai pris comme ça. Moi, je pense que les...

1540

LA PRÉSIDENTE:

Mais pour suivre ce que madame Beudet disait, on essaie de comprendre ce que vous aimeriez voir comme aménagement à la Place d'Youville.

1550 **M. FRANÇOIS THERRIEN:**

O.K. Oui, c'est ça. Moi de ce côté-là, je n'ai pas avancé dans cette direction-là parce que je considère que ce n'est pas mon affaire. Je pense, je suppose qu'il y a du monde qui ont du talent puis qui sont quand même... qui ont un certain sens de la justice. Monsieur Liebman, il vante la justice du travail de Cardinal Hardy sur le site ou autour de

1555

l'École de business de Molson, là, il vante ça. Bien... une tradition de justice de Concordia. S'il y avait... c'était traité avec une certaine justice ce site-là, je serais bien content.

1560 Puis avec un certain talent au niveau de... je ne sais pas comment est-ce qu'on peut faire référence, là, parce que c'est ça, c'est des modes de référence. La reconstitution, refaire... ça a l'air qu'il y a un certain nombre de tentatives qui ont été faites, apparemment que... je n'ai pas étudié ce dossier-là, mais à Québec ils ont fait ça puis c'est un genre de flop. Ça a l'air. Je ne sais pas si vous connaissez ça, la Place Royale ou quelque chose comme ça.

1565

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Hum, hum.

1570

M. FRANÇOIS THERRIEN:

1575 Puis la reconstitution en tant que telle, ça a l'air que... Moi, j'avais dit ça dans les premiers temps. Monsieur Morel, à chaque fois que je lui parle, il me le remet sur le nez comme ça. Moi, c'est fini ça, j'abandonne cette idée-là. C'est pas mon affaire, de toute façon, de faire des projets. Qu'on trouve du monde qui sont capables d'avoir des façons de référencer un parlement, de dire... de signifier qu'il y avait un parlement là, de l'indiquer, qu'il soit juste, important, digne, puis moi, ça me semblerait valable. Mais ça, ce n'est pas mon affaire. Moi, je suis juste bon pour bloquer le monde qui font des affaires qui ne sont pas correctes comme c'est là. Moi, c'est ce que je...

1580

LA PRÉSIDENTE:

Vous voulez être sûr que ça ne passe pas à l'oubli. Et je pense que votre point, vous nous l'avez présenté très très clairement.

1585

M. FRANÇOIS THERRIEN:

C'est ça. Bien tant mieux si j'ai été éloquent, c'est ce que je souhaitais. Je me disais il faut absolument que ça passe, qu'ils comprennent.

1590

LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup, Monsieur Therrien.

1595

M. FRANÇOIS THERRIEN:

D'accord.

LA PRÉSIDENTE:

1600

Nous allons prendre deux (2) minutes. Je crois que le prochain intervenant est arrivé, mais qu'il était au vestiaire.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1605

REPRISE DE LA SÉANCE

1610

LA PRÉSIDENTE:

Oui. Prenez place à la table des intervenants. Monsieur Prince et Monsieur Dejeans de Technipierre-Héritage. Bonsoir. Bienvenue.

1615

Vous nous avez envoyé votre mémoire bien à l'avance. Nous avons donc eu l'occasion d'en prendre connaissance. Mais pour le bénéfice des gens qui sont dans la salle, je vous demanderais d'en présenter un résumé et puis...

M. ALAIN DEJEANS:

1620

Oui, je vais le lire, je vais faire la lecture.

LA PRÉSIDENTE:

1625

Si vous êtes capable de le résumer, ça va nous laisser plus de temps pour poser des questions. Mais allez comme vous le voulez.

M. ALAIN DEJEANS:

1630

Le résumer, là, je l'ai... Moi, je veux d'abord... je vais présenter Technipierre-Héritage. C'est un cabinet d'expertise qui est spécialisé dans la conservation de l'environnement bâti. Il est également un organisme de formation agréé par Emploi Québec. Alors je vais lire quand même l'introduction.

1635

Dans un premier temps, nous remercions la Ville de nous permettre de participer à la consultation publique concernant le projet de politique du patrimoine. Nous saluons cette démarche qui devrait permettre de faire connaître et reconnaître l'importance du patrimoine dans la vie culturelle et la qualité du cadre de vie de la cité. Ce mémoire porte essentiellement sur les questions relatives à la gestion et aux responsabilités de la Ville par rapport à son environnement bâti désigné tissus urbains anciens.

1640

Nous avons émis un commentaire général. Le document de consultation sur le projet de politique du patrimoine de la ville de Montréal permet de croire à une volonté de la Ville de modifier ses pratiques traditionnelles de gestion du patrimoine.

1645

La Ville a mandaté un groupe conseil afin de poser les jalons de cette première politique du patrimoine suivant des orientations visant à consacrer le patrimoine comme préoccupation incontournable dans toutes les démarches de la Ville dans sa gestion des tissus urbains anciens. Si ce projet aborde l'ensemble des facettes du patrimoine tant matériel qu'immatériel, cela reste une politique qui ne peut s'appliquer que dans un contexte favorable et dans l'unanimité des Montréalais.

1650

Sur l'établissement d'un système d'organisation. On lève des questions par rapport à des paragraphes qu'on a relevés. Alors sur l'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine, référence à la page 37 du document.

1655

La Ville peut structurer l'intervention municipale et favoriser le partage de responsabilité en matière de patrimoine en établissant un système d'organisation de l'action en patrimoine.

1660

Au vu de la structure de ce système d'organisation, ne serait-il pas important de mettre en évidence le risque de dédoublement de service et de rôle? C'est notre remarque.

1665

Nous recommandons que la Ville présente un organigramme détaillé, présentant les tâches et les responsabilités de tous ses intervenants. Ça c'est notre commentaire et notre recommandation.

Sur l'implication des partenaires, référence à la page 44 du document.

1670

La Ville veut développer des partenariats pour l'appuyer sans son rôle de gestionnaire.

Dans un souci de transparence et de performance dans le choix de la sélection des partenaires, quelles mesures vont être prises par la Ville pour définir les balises de la compétence et du rendement des partenaires?

1675

Nous recommandons que la Ville fasse preuve de vigilance dans la mise en oeuvre de partenariat. Il serait souhaitable que celle-ci soumette publiquement toute forme d'association avec des partenaires privés afin que les citoyens, sociétés, associations de défense, de protection, et personnes intéressées puissent en apprécier le bien-fondé et se prononcer démocratiquement sur les choix proposés.

1680

Alors 3.4, sur la création dans le budget municipal d'un fonds dédié à la conservation et à la mise en valeur des biens municipaux d'intérêt patrimonial, référence à la page 77 du document.

1685

La Ville se présente dans le projet de politique du patrimoine comme propriétaire et gestionnaire exemplaire d'un système d'organisation de l'action en patrimoine.

1690

La mise en valeur des biens municipaux d'intérêt patrimonial se fera à travers un fonds créé à même le budget de la Ville. Dans un souci de transparence envers ses contribuables, la Ville va-t-elle rendre publiques les sommes et leur provenance dédiées à ces fonds?

1695

Nous recommandons à la Ville de mettre en place un système de contrôle qui permettrait de vérifier la pertinence et la justification des sommes engagées dans les projets. Ça va, ce n'est pas trop long?

LA PRÉSIDENTE:

Ça va.

1700

M. ALAIN DEJEANS:

Sur l'élargissement du système d'organisation et de l'action en patrimoine et l'accroissement de la connaissance du patrimoine de Montréal, référence de la page 46 du document.

1705

La Ville envisage de poursuivre le développement et la connaissance du patrimoine de Montréal.

1710

En élargissant le système d'organisation de l'action en patrimoine, ne va-t-on pas, pour répondre à l'étendue colossale de ce mandat, augmenter démesurément l'apport en ressources humaines, alourdir l'appareil administratif de la Ville et rendre obèse le fardeau fiscal des Montréalais?

1715

Nous recommandons à la Ville de mettre en place un système de contrôle qui permettrait de vérifier la pertinence et la justification des sommes engagées dans les actions.

Sur une gestion optimale des secteurs et immeubles patrimoniaux, référence à la page 57 du document.

1720 Afin d'adopter une réglementation et d'exercer un contrôle serré des interventions en milieu patrimonial, la Ville projette d'implanter un processus d'encadrement des études patrimoniales qui comprendrait des balises claires sur le produit attendu ainsi qu'une tarification lui permettant de commander et d'encadrer elle-même ses études.

1725 Ces études devraient être coordonnées avec des mécanismes de financement et d'organisation du projet et ce, dans des délais acceptables. Si, après une évaluation patrimoniale, il est décidé de conserver le bâtiment, il faut évaluer les coûts d'intervention et en assurer le suivi afin d'avoir une opération complète et efficace. Cette tarification devrait prendre en compte cet ensemble de dispositifs dans l'étude.

1730 Suivant quels critères et jusqu'à quel niveau portera l'étude?

 Nous recommandons à la Ville de spécifier, dans les études de projets patrimoniaux, les évaluations de coûts de réalisation desdits projets.

1735 Les arrondissements et les services corporatifs, référence de la page 42 du document.

1740 La Ville va agir sur différents plans et sur toutes les facettes du patrimoine montréalais en veillant à faire la promotion de sa nouvelle politique du patrimoine auprès de tous les arrondissements.

 Quelle est la position de la Ville quant à l'implantation et la reconnaissance de cette politique dans les arrondissements défusionnés redevenus villes à part entière?

1745 Nous recommandons à la Ville de définir clairement sa position, cet aspect étant prépondérant dans la mise en place de cette politique afin d'éviter toute équivoque dans son application.

1750 Le partage de la connaissance et de l'information, référence de la page 43 du document.

 La Ville a l'intention de concevoir et de systématiser des mécanismes de communication et de partage de l'information entre les différents services municipaux.

1755 Doit-on comprendre que cette mesure entraînerait la mise en oeuvre d'un système qui regrouperait toutes les données et informations concernant le patrimoine avec une mise à jour hebdomadaire effectuée par les différents services impliqués?

1760 Nous recommandons à la Ville de vérifier sa capacité de mettre en oeuvre et de gérer la mise en place d'un tel processus. Il nous apparaît que la mise en place d'un tel

système représente une dépense importante aussi bien sur le plan technologique, monétaire et humain et ne pourra être rentable qu'au bout de plusieurs années.

La veille patrimoniale, référence de la page 43 du document.

1765

Le CPM se verrait confier la tâche de mettre en place une veille patrimoine. Dans le cadre de ce mandat, le CPM doit considérer les critères typologiques de l'élément patrimonial, mais aussi tenir compte de l'aspect financier et avoir la capacité de vérifier la pertinence des sommes engagées.

1770

Le CPM aura-t-il la capacité de traiter rapidement les avis recueillis?

Nous recommandons à la Ville de s'assurer de la capacité du CPM de traiter pleinement les avis qui lui sont transmis.

1775

La mise en oeuvre, référence de la page 77 du document.

La Ville prévoit un plan de travail s'échelonnant sur dix (10) ans. Cet échéancier ne constitue-t-il pas un obstacle au bien-fondé de cette politique?

1780

Sachant que par le passé les tenants et aboutissants des conseils municipaux furent contrariés à chaque passation de pouvoir, la Ville ne devrait-elle pas consolider ses acquis et se munir d'une réglementation efficace en matière de conservation de son environnement bâti?

1785

Une ville soucieuse de son patrimoine devrait plutôt s'inspirer des interventions qui s'inscrivent dans la continuité des processus historiques de formation et de transformation des milieux bâtis, des tissus urbains, des grandes villes historiques étrangères. Je n'ai pas mis de référence, mais je ferais référence à Amsterdam, par exemple.

1790

Il faut mettre en place de faire appliquer les règlements avec la connaissance et la compétence inhérentes au milieu patrimonial.

1795

Nous recommandons à la Ville de définir une réglementation en renforcement et en harmonisation avec la réglementation existante.

1800

La Commission permanente du Conseil sur la mise en valeur du territoire et le patrimoine a l'intention de présenter un bilan annuel. Ne serait-il pas primordial de pouvoir obtenir des informations régulièrement sur les étapes de mise en application de la politique et de ses aboutissements?

Nous recommandons à la Ville de mettre en place un système permettant d'accéder

aux informations concernant la mise en place et la gestion de la politique du patrimoine.

1805 Des territoires à haute valeur patrimoniale, référence de la page 69 du document.

La Ville fait l'éloge, dans le document, de divers lieux représentant de larges pans de territoires remarquables par la qualité et la variété de leur patrimoine.

1810 La Ville va-t-elle favoriser spécifiquement les futurs projets rattachés à ces sites au détriment des autres ensembles de moindre importance?

1815 Nous recommandons que la Ville ne se limite pas dans son plan d'action aux seuls sites énoncés dans son projet de politique du patrimoine. Il y a plusieurs sites qui sont énoncés sur le document.

1820 En conclusion, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la volonté exprimée par la Ville de considérer la dimension patrimoniale. Cependant, il est probable que ces bonnes intentions demeurent des vœux pieux aussi longtemps qu'elles ne se traduiront pas concrètement dans des mesures de contrôle efficaces et des mécanismes d'encadrement des projets appropriés.

1825 Dans un souci d'assurer la pérennité de son patrimoine, la Ville devra maintenir un juste équilibre dans l'investissement dédié à la valorisation et à la conservation de son tissu urbain ancien. Je n'ai pas été trop long?

LA PRÉSIDENTE:

1830 Non. Ça va bien.

M. ALAIN DEJEANS:

Ça va?

1835 **LA PRÉSIDENTE:**

Oui. Merci beaucoup.

M. ALAIN DEJEANS:

1840 Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE:

1845 Vous commencez votre mémoire en commentaire général, en disant que le document présenté en consultation publique permet de croire à une volonté de la Ville de modifier ses pratiques traditionnelles de gestion du patrimoine.

1850 Je ne voudrais pas qu'on fasse ici le procès des actions passées de la Ville, mais je veux être sûre de bien comprendre ce que vous voulez dire. Est-ce que vous trouvez que la Ville n'a pas porté assez attention à son patrimoine par le passé ou l'a mal fait? Avez-vous des éléments d'information qui permettraient de préciser votre pensée à ce point de vue là?

M. ALAIN PRINCE:

1855 Oui, effectivement il y a eu, par le passé, des constats de non-conformité, par exemple, aux chartes de conservation au niveau du patrimoine, des interventions qui n'ont pas été respectées, qui ont défiguré des bâtisses, et c'est passé comme ça.

1860 Donc, dans le fait de changer de pratique, d'arriver à quelque chose de plus précis, de plus concret au niveau surveillance, encadrement de projet -- c'est ce qu'on cite plus loin -- c'est cet aspect-là.

LA PRÉSIDENTE:

1865 Donc, ce serait l'utilisation de mauvaises techniques de restauration...

M. ALAIN PRINCE:

1870 Oui.

LA PRÉSIDENTE:

1875 ... de mauvais matériaux?

M. ALAIN PRINCE:

Oui.

1880 **LA PRÉSIDENTE:**

Pas nécessairement de mauvaise foi, mais sans surveillance appropriée, sans encadrement approprié?

1885 **M. ALAIN PRINCE:**

Voilà.

1890 **LA PRÉSIDENTE:**

À plusieurs reprises, sur plusieurs des points que vous présentez, vous souhaitez qu'il y ait des balises qui permettent d'évaluer la pertinence des sommes engagées et la compétence des gens qui seraient impliqués. Et ça revient à plusieurs endroits dans votre mémoire. Pouvez-vous être un peu plus spécifique?

1895 **M. ALAIN PRINCE:**

1900 Ça rejoint à ce qu'on vient un petit peu de dire. C'est dans le souci, justement, d'assurer non seulement l'encadrement au niveau de l'aspect technique, mais aussi au niveau de l'aspect de gestion.

1905 On parle, à un moment donné, de l'évaluation des coûts, c'est par rapport à ça aussi. C'est-à-dire qu'il va y avoir des sommes d'engagées, on parle de partenariat aussi. On va peut-être en parler un peu plus loin. De savoir que les sommes investies dans les projets de conservation et de restauration du bâti ancien peuvent, à la limite, être surévaluées ou sous-évaluées. Et donc, c'est d'avoir ce contrôle-là d'arriver à définir, de dire: attention, ça vaut cette somme-là d'engagée et pas plus ou pas moins. De façon à ce qu'il y ait un juste prix de donné en rapport, bien sûr, à la qualité du travail demandé et au respect toujours des chartes, du déroulement des étapes de conservation.

1910 Bien sûr, en tenant compte de l'environnement, de l'aspect écologique, esthétique, et caetera, bien sûr. Tous les critères qui permettent l'évaluation patrimoniale également de la bâtisse.

1915 Donc, cet aspect-là on le retrouve un peu à différentes places parce que c'est... disons, notre souci, ce qu'on avait relevé par rapport à l'expérience aussi du passé, de ce qu'on a pu voir. Donc, on souhaitait, au travers de ça, soulever cet aspect pour inciter la Ville, justement, à tenir compte et mettre en place les mécanismes qui permettraient de gérer et puis de s'assurer qu'il y ait cette transparence et cette efficacité et cette économie aussi

1920 puisque ça rejoint également l'économie.

LA PRÉSIDENTE:

1925 On a beaucoup entendu dire que l'entretien d'édifices patrimoniaux dans le cadre du bâti ancien, pas nécessairement dans le cadre du patrimoine moderne, représentait des sommes plus importantes que l'entretien d'édifices modernes. Ça nous a été dit à plusieurs

reprises. Et plusieurs groupes ont également fait valoir que les mécanismes d'appels d'offre et d'encadrement de l'octroi de contrats qui visent, en fait, à donner au plus bas soumissionnaire ne favorisaient pas le maintien du patrimoine.

1930

Comment réagissez-vous à ces questions-là puisque vous parlez d'une vigilance au niveau de l'évaluation des coûts et de la réalisation des travaux?

M. ALAIN PRINCE:

1935

Comme je l'ai précisé, on peut tomber beaucoup trop bas ou beaucoup trop haut, effectivement. C'est pas forcément, effectivement, la politique du plus bas soumissionnaire qui est forcément la plus juste puisque ça peut amener à d'autres problématiques qui peuvent coûter plus cher puisqu'on arrive à soit pas terminer le travail, à ce moment-là il faut aller chercher d'autres soumissionnaires, et puis il y a tout un mécanisme qui se met en place. Ou il faut faire intervenir d'autres personnes et c'est des sommes qui s'accumulent et on se ramasse avec beaucoup plus cher.

1940

1945

Et puis la rumeur court, il faut dire: ah bien regardez, ça coûte beaucoup plus cher que de faire du neuf ou de rénover ou... Donc, il y a à ramener à une juste mesure cet aspect et puis par l'effet de la transparence et d'une bonne gestion, c'est quelque chose qui peut se démystifier, quant à moi, assez clairement. Voilà.

LA PRÉSIDENTE:

1950

Madame Beudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

1955

J'aimerais regarder deux (2) aspects avec vous. Le premier, c'est votre recommandation par rapport à la Ville, c'est-à-dire les services corporatifs et les arrondissements. Vous en parlez clairement à un point et un peu indirectement à un autre.

1960

Vous le voyez comment, finalement, une ville, une vision et avec un système de contrôle avec le CPM ou vous voyez une structure indépendante qui pourrait être le récepteur de problèmes spécifiques? J'aimerais avoir votre opinion à ce sujet-là.

M. ALAIN PRINCE:

1965

Oui. C'est-à-dire la mise en place d'un comité du patrimoine, ça permet effectivement d'amener un certain contrôle puisqu'on va donner des avis, ce qui se fait actuellement depuis quelque temps.

1970

Maintenant, on revient sur la capacité de ce comité de pouvoir justement arriver à traiter tout ça d'une façon efficace et en connaissance de cause. C'est pas toujours évident.

1975

Et si je prends là encore l'aspect des évaluations, il peut recevoir, par exemple, et ça s'est vu, un avis sur une intervention qui s'est faite, qui va suivre tout à fait les règles de l'art, si l'ont veut, mais qui ne pourra pas prendre vraiment une position ou disons avoir un avis éclairé sur l'aspect bien là encore financier où il y a un chiffre qui est attaché à ça, est-ce que c'est bon, est-ce que ce n'est pas bon.

1980

Et s'il arrive qu'il y ait plusieurs, disons, demandes ou plusieurs avis d'un coup, c'est de pouvoir le traiter. Parce que bien souvent on peut avoir à réagir, devoir réagir rapidement par rapport à un propriétaire qui veut entamer les travaux, qui vient, mettons, de recevoir une subvention et puis il faut mettre ça en route très rapidement.

1985

Et de dire, bon, est-ce que, un, ils ont cette capacité-là de pouvoir traiter tout ça assez rapidement, et deux, de dire, bon, de quelle façon ils pourraient être appuyés dans leur démarche pour être le plus efficace possible.

1990

Alors est-ce que c'est par d'autres comités, bon, les comités c'est un petit peu la mode, on fait des comités partout, là, mais est-ce que pour ça, ça va aussi... est-ce qu'on peut éviter aussi, des fois, l'aspect des conflits d'intérêts également. Il y a ce souci-là à avoir de façon à ce que les choses soient claires et impartiales. Il y a une question d'impartialité, à un moment donné, qui se positionne. Et donc, de faire appel à... c'est sûr, d'avoir les personnes compétentes. Alors est-ce que c'est par des comités, comme il est proposé un petit peu, là, qui sont déjà un petit peu en place en ce moment, mais qui n'entraîneraient pas non plus cette problématique de conflit d'intérêts ou d'intéressement.

1995

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

2000

Mais le CPM a un rôle aviseur. Est-ce que vous pensez aussi à quelque chose qui a plus de mordant que...

2005

M. ALAIN PRINCE:

Oui. Plus de pouvoir aussi. Cet aspect de réglementation un peu plus... bon, une politique, c'est une politique. Mais la mise en application, c'est aussi... ça devrait passer par une réglementation, quelque chose qui serait plus... je dirais oui, effectivement, incisif, beaucoup plus claire, de manière à mettre en pratique, justement, réellement cette politique, de façon... oui?

2010

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Vous le voyez plus du central ou... parce que les arrondissements ont quand même

un certain pouvoir.

M. ALAIN PRINCE:

2015

Voilà. Alors ils ont un certain pouvoir. Il faut qu'ils aient aussi une connaissance et une compétence. Parce que là encore, on peut avoir des règlements de mise en place au niveau des arrondissements, qui est un but commun, une corrélation. Mais là encore, dans l'application il faut que la personne qui puisse appliquer ces règlements le fasse en connaissance de cause, qu'elle ait une certaine connaissance, sensibilité par rapport à, justement, au patrimoine quel qu'il soit et qu'elle soit en mesure de l'appliquer, mais d'une façon éclairée.

2020

C'est sûr qu'il y a une multitude de détails dont il faut prendre compte et que les règlements n'englobent pas forcément à cent pour cent (100%). Et là il faut avoir le jugement, le bon jugement au niveau des arrondissements, et donc les personnes qui sont en place.

2025

Il y a cet aspect, effectivement, de formation qui est abordé dans la politique, ça c'est très très important, c'est même primordial je dirais. Parce qu'on a beau mettre un système en place, s'il n'y a pas eu la formation, s'il n'y a pas eu la retransmission de connaissance et le fait de s'assurer que cette connaissance est acquise et bien appliquée, ça ne peut pas fonctionner.

2030

Donc, c'est important, bien sûr, que ces arrondissements aient aussi une responsabilité chapeauté par le Conseil du patrimoine, mais avec un effet vraiment important d'application avec des règlements. Voilà.

2035

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

L'autre point que je voulais aborder avec vous, c'est le partage de la connaissance de l'information. Vous êtes assez réticent à ce que la Ville installe un processus d'échange d'information. Je ne peux pas présumer que vous êtes contre, vous êtes inquiet disons. Comment vous le voyez ce partage de l'information pour qu'il soit utile aux gens qui travaillent dans le domaine et aux gens qui veulent protéger le patrimoine?

2040

2045

M. ALAIN DEJEANS:

C'est parce que pour une ville, pour créer une base de données en matière de conservation, c'est énorme, ça prend des années. Par rapport à d'autres expériences européennes, on sait très bien, dans des grandes villes, ça remonte à vingt (20), trente (30), quarante (40). J'ai cité Amsterdam, Amsterdam s'est munie d'une politique du patrimoine juste avant la guerre et maintenant, les réglementations sont en application depuis une

2050

vingtaine d'années. Ça a pris des années et des années.

2055 C'est que ce n'est pas une immense ville Montréal et si on attend vingt (20) ans pour agir, ça va être dommage, mais vous aurez perdu une grande partie du patrimoine. C'est pour ça que des échanges de données c'est important, mais il faut que toutes les données soient quand même uniformes. En matière de conservation, il n'y a pas cinquante (50) façons de conserver. Il y a les grandes lignes, les balises qui sont les chartes, Charte de (inaudible),
2060 Charte de Venise, et les addenda de ces chartes qui circulent un peu partout.

Mais il y a quand même une uniformité en matière de conservation, d'intervention, de choix d'intervention. Là je reviens à centraliser un peu cette façon. Quand on parlait tout à l'heure de la ville et puis des arrondissements, Paris est une ville avec des arrondissements,
2065 mais n'importe quel arrondissement entame un processus de conservation en référence à la charte principale de Paris. Donc, il faut centraliser l'aspect conservation. C'est surtout l'aspect... Avant d'entamer des restaurations, il faut savoir comment on va intervenir sur ce bâtiment. Parce qu'à date, sur beaucoup de grands bâtiments, il y a des choses qui sont faites, il y a des gestes qui sont posés, qui sont... malheureusement qui sont irréversibles.

2070 Au début, quand je suis arrivé ici en quatre-vingt-dix (90), j'entendais beaucoup: sommaire, temporaire, on refera ça dans vingt (20) ans, on refera ça dans dix (10) ans. Aujourd'hui, je m'aperçois que ça n'a pas été refait, que c'est lamentable. Donc, c'est pour ça qu'il faut que la Ville se munisse de règlements, d'une réglementation.

2075 Maintenant, la politique c'est très très bien, c'est une direction, mais maintenant il faut passer à la réglementation. Et la réglementation doit couvrir tous les arrondissements. Même si c'est défusionné, on ne peut pas avoir une ville contiguë à Montréal qui va adopter un autre système différent, d'autres méthodologies avec des matériaux composites peut-être. Non, il
2080 faut quand même une certaine sensibilité, il faut quand même... Il y a une uniformité dans le patrimoine, il y a une uniformité aussi dans la façon de le conserver. C'est pour ça que les conservateurs se rencontrent, il y a des colloques internationaux et on partage les mêmes réflexions. Donc, il faut arriver à ça. C'est un peu notre réflexion générale.

2085 C'est bien, c'est très bien, le document est très bien, mais maintenant... puis il faut avoir le support. C'est un support aussi... c'est des échanges, c'est des échanges aussi internationaux. Ça ne se localise pas, il ne faut pas faire du nombrilisme jusqu'à Montréal, il faut voir aussi à l'extérieur ce qui se passe. Il y a aussi Québec, il y a d'autres villes au
2090 Canada. C'est une ville récente, mais il faut regarder un peu ce qui se passe ailleurs.

Il ne faut pas systématiquement toucher à un bâtiment parce qu'on décide de le toucher parce que là il faut faire quelque chose ou parce qu'on a eu des argents qui ont été débloqués. Il faut savoir ce qu'on va faire sur le bâtiment. Et à date, j'ai vu beaucoup de

2095 bâtiments qui sont touchés où les gens ne savent pas ce qu'ils font. Donc, c'est très important de savoir quels gestes on va poser.

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

2100 Merci.

LA PRÉSIDENTE:

2105 Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites: les gens ne savent pas ce qu'ils font? Ils peuvent endommager les matériaux de parement en essayant de réparer les...

M. ALAIN DEJEANS:

2110 Bien sûr. Bien sûr. J'en aurais une liste à vous proposer. Mais c'est certain. Un mauvais choix, une mauvaise technique de conservation... parce qu'on parle toujours de conservation. Mais la conservation n'est ni plus ni moins qu'un entretien. Vous avez une voiture, vous ne l'entretenez pas, vous ne faites pas la vidange pendant trois (3) ans, vous allez avoir des problèmes.

2115 Un bâtiment, c'est pas... vous vieillissez. Les bâtiments vieillissent aussi. La conservation, c'est ni plus ni moins une méthodologie d'entretien, une technique d'entretien à long terme. Quand on intervient sur un bâtiment, comme on a un bâtiment que là, on termine le 511, Place-d'Armes, on crée un carnet d'entretien. C'est un entretien. C'est quelque chose à long terme. C'est pas juste... on change de pouvoir et certaines personnes occupent des postes et puis là, on fait notre oeuvre. L'oeuvre ne sera jamais finie. Ça ne s'achèvera jamais. C'est à long terme. C'est du long terme. On entretient, on entretient.

2120 C'est comme ça qu'on peut assurer la pérennité d'un bâtiment. C'est pas en le revampant tous les vingt (20) ans ou trente (30) ans qu'on appelle ça de la conservation. Ça c'est de la rénovation. Voilà.

2125 **LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Archambault?

2130 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:**

2135 Oui. J'avais juste un point à ajouter. Quand vous parlez de l'implication des partenaires en référence à la page 44, j'ai été un peu surpris parce que je n'avais pas la même perception. Puis effectivement, je sens, sans déborder trop, les partenaires que la Ville identifie sont les partenaires gouvernementaux, ce sont les partenaires, et là

2140 l'élargissement du système d'organisation où là on liste toute une série. Et quand on arrive dans le privé, on parle uniquement au niveau de l'industrie de la construction, d'encourager des actions visant l'essor des métiers traditionnels, d'encourager l'industrie à développer des matériaux et techniques de restauration et d'entretien économique et durable. Donc, je ne pense pas que le terme partenaire dans le sens qu'ils ont soit dans le sens commun de dire: on va s'associer directement avec des gens, mais ça serait... c'est la perception que j'en ai.

2145 Mais ça m'amène quand même une question, c'est que vous êtes une société qui intervient sur un bâtiment patrimonial. On a eu quelques questions ou quelques commentaires sur les choix, et vous l'avez évoqué vous-même, le choix des professionnels. Comment est-ce qu'on peut s'assurer d'une bonne qualité dans le développement des cahiers des charges? Est-ce qu'il existe des groupements de professionnels spécialisés? Est-ce qu'on peut se fier à un corps de métier ou à une guildé?

2150 **M. ALAIN DEJEANS:**

2155 Aujourd'hui, on n'a pas ici encore le... en Europe on a ce qu'on appelle les architectes MH, MH monuments historiques. Cette qualification MH ici est très superlative, c'est vraiment... on ne peut pas puiser son expérience en travaillant juste sur un bâtiment. Un bâtiment c'est complexe, il y a les aspects de la façon qu'il a été construit, toute l'ingénierie qui en découle, il y a les aspects aussi de vieillissement de son parement. C'est très complexe.

2160 Donc, on ne peut pas s'improviser du jour au lendemain architecte MH. C'est très important, justement maintenant il y a comme un certain regard, mais dans les dossiers qu'on traite, où des fois on intervient en cours de dossier, on s'aperçoit que la personne pensait qu'elle était à la hauteur, mais souvent parce qu'il avait travaillé sur un bâtiment, sur une petite église ou et caetera, et caetera. Souvent ce n'est pas ça.

2165 Il faudrait, pas créer systématiquement un répertoire parce que ça va limiter aussi, il va y avoir quelques personnes et puis les portes vont se fermer aux autres. Ça serait plutôt de l'enseignement au niveau universitaire, au niveau... même des groupements comme ICOMOS, et caetera, devraient dispenser beaucoup plus de renseignements, de données, de partage, qu'un bureau d'architectes n'ait pas de craintes à s'associer avec un autre bureau d'architectes ici pour traiter d'un bâtiment.

2170 La compétence, chaque bâtiment est nouveau, on ne peut pas faire de l'uniformisme. Si je disais tout à l'heure que la conservation était uniforme, les bâtiments ne sont pas uniformes, ça c'est pas vrai. Ils réagissent différemment où ils ont été construits sur les différents sols. Il y a eu énormément de travaux en sous-oeuvres ici, métro, il y a toujours l'électricité souterraine. Il y a eu énormément de... même des constructions de

2175

nouveaux buildings, ça crée des mouvements de terrains.

2180 Donc, il n'y a pas d'uniformité au niveau des vieillissements de bâtiments et chaque cas est un cas nouveau. C'est un peu comme un médecin, il n'y a pas deux (2) personnes qui sont pareilles. Il y a une maladie qu'est le vieillissement de nos bâtiments, des morceaux qui tombent, ça c'est la maladie, ça c'est la pathologie générale, mais après chaque malade est différent. Chaque malade a un caractère différent. Puis moi, j'assujettis souvent les bâtiments à des êtres humains parce qu'ils réagissent vraiment différemment, ils sont plus ou moins capricieux certains.

2185 Et c'est pour ça qu'il faut absolument que... Même dans le Comité du patrimoine -- et je ne prêche pas pour ma paroisse -- s'entoure de compétence, s'entoure de... parce que même en créant le Comité du patrimoine, ce qui est une très très bonne chose, la Ville, j'ai peur que la Ville aussi se lave les mains sur les projets où on met en jeu un élément patrimonial.

2190 Une manière de dire que: bien écoutez, il n'y a pas de problème, c'est passé par le Comité du patrimoine et si le Comité du patrimoine l'a ratifié, bien c'est parfait. Et puis c'est pas tout à fait ça, je pense.

2195 **LA PRÉSIDENTE:**

2200 Quand vous dites le Comité du patrimoine, est-ce que vous faites référence au Conseil du patrimoine?

M. ALAIN DEJEANS:

Oui, Conseil du patrimoine.

2205 **LA PRÉSIDENTE:**

Parce que là maintenant la politique propose un bureau et l'existence du Conseil est maintenue. Je voulais être sûre de bien comprendre.

2210 **M. ALAIN DEJEANS:**

Voilà, Conseil du patrimoine.

2215 **M. ALAIN PRINCE:**

Peut-être pour compléter aussi l'aspect d'encadrement, effectivement, bon, on pourrait également combler un petit peu ces lacunes par, effectivement, là encore la

2220 formation des personnes qui sont à charge des projets. Et par rapport à l'aspect du partenariat, nous, quand on parlait aussi de cette un petit peu vigilance par rapport au partenariat, c'est parce qu'on a vu aussi par le passé des partenariats où il y avait du privé, il y avait le Ministère, il y avait la ville de Montréal, et puis encore toujours cet aspect de surenchère de projet où il y en a un qui tire la couverture et puis les autres... puis on se retrouvait avec un projet surdimensionné au niveau des prix. Tout le monde levait les bras au ciel puis...

2225 Donc, c'est surtout cette inquiétude-là qu'on avait de mettre en place, d'avoir une mise en place d'une vigilance, d'une vigile de cet ordre-là.

M. ALAIN DEJEANS:

2230 C'est sûr qu'il y a les citoyens qui sont là, qui vont manifester aussi leur inquiétude par rapport à tel ou tel type de projet. Mais il faudrait qu'au sein de cette politique, au sein de la Ville, il y ait vraiment des gens qui soient capables d'agir aussi puis de... que ça ne soit pas toujours non plus les citoyens. S'il y a une instance à la Ville, il faut qu'elle fasse son travail aussi, quoi. Voilà.

LA PRÉSIDENTE:

2240 Vous dites en présentation que Technipierre-Héritage est un cabinet d'expertise, mais que c'est également un organisme de formation agréé par Emploi Québec.

M. ALAIN DEJEANS:

Oui.

2245

LA PRÉSIDENTE:

Pouvez-vous nous dire de quel type de formation il s'agit?

2250 **M. ALAIN PRINCE:**

2255 C'est la formation, c'est-à-dire qu'en étant cabinet d'expertise, on amène souvent des recommandations, on fait des critiques, mais on veut que nos critiques soient constructives et puis quant à nous, on doit être capables aussi de démontrer et de former, de dire: bon, c'est pas bien fait, mais on va être capable de te montrer de quelle façon il faut le faire. Et puis ça, on le fait en tant que formateur. Donc, c'est important pour nous non seulement de faire des expertises, de définir ce qu'il faut faire, mais quand la personne en face de nous n'a pas tout à fait la compétence et la connaissance, on doit être capable aussi de lui expliquer et de le former. Suivant, là aussi, les règles de l'art. On ne forme pas n'importe

2260 comment. Il y a une méthodologie à suivre. Et donc, c'est pour ça que notre cabinet s'est doté de cette possibilité-là, de cette...

LA PRÉSIDENTE:

2265 Parce que vous dites que vous êtes agréé par Emploi Québec. Est-ce que ça veut dire que quelqu'un peut obtenir un diplôme?

M. ALAIN DEJEANS:

2270 Oui.

M. ALAIN PRINCE:

2275 Oui. Disons qu'est... bien, un diplôme, c'est un certificat, un certificat de formation qui est quand même reconnu par Emploi Québec. Et ça permet à cette personne, donc, d'acquérir des compétences dans tel ou tel type d'intervention.

2280 C'est des opérations, des formations qui sont très ciblées, qui sont souvent... nous, on le fait directement avec les entreprises. Ça peut être des cours pour une entreprise de maçonnerie sur les mortiers, parce que, bon, il a des problèmes avec ça, donc on va l'aider. On va lui dire: écoute, si tu veux, viens apprendre, on va te le montrer aussi. Comme ça, on est sûr que quand tu vas refaire un prochain projet, bien tu connaîtras cette technique-là. Ça c'est un exemple.

2285 Ou ça peut être dans le développement d'une entreprise qui veut faire attention à son environnement dans le cadre d'une exploitation de matériaux dans une carrière dans les environs, par exemple.

2290 Ou la façon de conserver pour, justement, un cabinet d'architectes, s'il ne connaît pas bien les étapes, là aussi. Ça peut être un avis, ça peut être à... Disons qu'on a le souci de retransmettre nos connaissances.

LA PRÉSIDENTE:

2295 Vous faites partie du Réseau Patrimoine dont la journée de fondation s'est tenue le deux (2) octobre dernier. Pensez-vous que le Réseau peut permettre d'atteindre les objectifs de la politique, notamment dans le cadre de diffusion d'informations puis d'échange d'expertise?

2300 **M. ALAIN DEJEANS:**

Nous étions tous les deux (2) au Réseau, chacun dans un groupe différent. Et ma

2305 question demeure déjà une question de base. C'est personne dans la salle où j'étais avait la même vision du mot "patrimoine". La même... quand on prend patrimoine dans le Larousse ou dans Le Petit Robert, il y a une définition.

2310 Pour parler le même langage, pour pouvoir échanger des idées, il faut qu'on ait une base. Mais personne image ou a la définition du patrimoine. Il n'y a pas d'uniformisme au niveau du patrimoine. Et ça, avant toute chose, c'est d'abord de faire connaître le patrimoine et qu'est-ce que c'est que le patrimoine. Ça englobe quoi le patrimoine.

2315 Parce qu'il y a énormément de gens dans Montréal, si je descends sur le trottoir puis je demande qu'est-ce que c'est que le patrimoine, ça va être une drôle de question ça. Et ça englobe quoi le patrimoine?

Le Réseau c'est très bien, l'échange de données c'est très bien, mais il faut que ce soit un échange pas dans un sens. Il ne faut pas que ça arrête à un moment donné, il faut que ça soit un échange continu.

2320 C'est ce que je disais tout à l'heure, les échanges entre villes, entre quartiers, entre pays, patrimoine c'est... il y a l'UNESCO, on en parle du patrimoine à l'UNESCO. Donc, ça regroupe le monde entier. C'est planétaire le patrimoine. C'est pas juste au coin de votre porte. Donc, c'est important... Le Réseau c'est très intéressant. Parce que déjà en Europe c'est très effectif au niveau des réseaux. Nous, on utilise le réseau européen quand on a des lacunes, ça arrive, hein. Et on a vraiment un échange extraordinaire. Ici aussi, il y a beaucoup de professionnels avec qui on travaille, on a beaucoup d'échanges. C'est un réseau déjà à part entière. Mais il faut qu'on donne du temps pour ce réseau. Et puis dès qu'on commence à parler de donner du temps, c'est là que l'absentéisme se crée et apparaît.

2325

Et nous, on a déjà, par le passé, justement organisé ce genre de rencontre organisée et on s'est aperçu qu'à un moment donné, bien, c'était à sens unique.

2330

2335 Donc, un réseau pour qu'il soit efficace, il faut que tout le monde participe activement. Il ne faut pas que ce soit juste une cellule de trois (3), quatre (4) individus qui vont constituer un réseau. C'est pas un réseau ça, c'est un trio ça. Un réseau, c'est immense. Mais ça peut être très intéressant. Puis Dinu Bumbaru est très motivé, donc nous le sommes aussi.

M. ALAIN PRINCE:

2340 Juste un petit point là-dessus. Il y a aussi l'aspect, bon, on est tous des gens convaincus, c'est sûr, au travers de ces réseaux, au travers de ces démarches par rapport à la politique du patrimoine. Ça, il faudrait que ça arrive, bien sûr, à atteindre tout le monde le plus possible, que ces gens qui se promènent dans les rues de Montréal, Montréalais et Montréalaises, aient vraiment la conscience de ce qu'il y a autour d'eux et puis de ce qui se

2345 fait au niveau des activités autour du patrimoine. Ça c'est un objectif important. On en parle de la politique de ce rayonnement.

2350 Maintenant, il ne faudrait pas non plus, dans un cas extrême, que ça prenne trop le pas sur les actions effectives qui devront être menées pour conserver le patrimoine. C'est-à-dire vous avez d'un côté, on va développer pour faire connaître et puis, bien au bout de dix (10) ans les ruines sont à vous, quoi. Vous vous tournez puis oup! on en a parlé, tout le monde est au courant, mais là finalement on se retourne et puis il n'y a plus rien à conserver, quoi. Voilà.

2355 Donc, il y a aussi cet équilibre qu'il faut arriver à trouver au niveau de la Ville entre la diffusion et puis la conservation. Puis là, ça touche aussi pas seulement le bâti, hein, c'est l'immatériel aussi.

LA PRÉSIDENTE:

2360 Qu'est-ce que vous voulez dire?

M. ALAIN PRINCE:

2365 Dans le sens où la retransmission des connaissances, on peut bien diffuser, expliquer: ah bien tiens, il y a des folklores, mais si en contrepartie on ne fait pas attention à ce que, justement, ça se transmette, que les connaissances se transmettent aussi bien même pour les métiers, et caetera, bien ça va se perdre. Il faut toujours garder l'oeil dessus puis savoir doser cet équilibre-là.

2370 **LA PRÉSIDENTE:**

2375 Vous parliez de monsieur Bumbaru tout à l'heure. Il nous a dit en assemblée que d'après lui, il serait intéressant d'accorder plus d'argent à la recherche. Et il a donné l'exemple -- et j'espère que je ne me tromperai pas -- du fait que les techniques de conservation de la pierre grise de Montréal ne sont pas connues. Comment réagissez-vous à ça? J'espère que je ne me trompe pas.

M. ALAIN DEJEANS:

2380 Bien, ne sont pas connues...

LA PRÉSIDENTE:

2385 Ou en tout cas qu'il y a de la recherche à faire pour les établir.

M. ALAIN DEJEANS:

2390 Là, je pense qu'il n'y a pas vraiment une recherche à faire, non, elles sont connues, justement, elles sont connues parce que... C'est un geste qui s'est perdu. C'est le geste qui s'est perdu.

LA PRÉSIDENTE:

2395 Ce qu'il a dit, pour être bien sûre de ne pas tromper sa parole, c'est qu'on a pris l'habitude ici de remplacer. Donc, on ne sait plus comment conserver.

M. ALAIN DEJEANS:

2400 C'est ça. Et cet aspect de remplacement... Dernièrement, on intervenait sur un projet, un architecte nous a appelés et il était désespéré parce qu'il pensait que la pierre avait été enduite de mortier, de...

M. ALAIN PRINCE:

2405 De colle.

M. ALAIN DEJEANS:

2410 ... de colle et tout ça. Puis finalement, c'était une méconnaissance de la pierre parce que c'était l'aspect naturel de la pierre. C'était des argiles qui avaient changé de couleur avec le temps puis qui donnait cet aspect à la pierre. Donc, il fallait le laisser à l'état naturel.

2415 Les critères aussi de remplacer, c'est aussi l'aspect du modernisme, l'aspect du parfait, l'aspect de l'absolu en matière de construction, en matière de... on essaie de tirer des... On a voulu intervenir sur les bâtiments de pierre comme on intervient sur des murs-rideaux. Sur un mur rideau, ce n'est pas acceptable d'avoir des vitres opaques, des vitres qui ne font plus leur rôle de transparence.

2420 Et la pierre, dès que la pierre dans son vieillissement a changé d'aspect, on a voulu redonner l'aspect neuf et ça c'est pas de la conservation. Et aujourd'hui, ce qui se fait encore beaucoup ici, c'est qu'on va enlever une pierre saine pour en remettre une autre ou remettre une autre technique, mais la pierre est saine, la pierre ne bougera pas, la pierre, elle va passer cent (100) ans, deux cents (200), trois cents (300) ans. Mais parce qu'elle n'a pas un aspect esthétique, les critères de beauté ont disparu. Alors on ne va pas chercher à passer à la pierre d'à côté qui elle, elle a besoin de (inaudible), non, on va changer cette pierre-là. Les rides, on ne les accepte pas. Il faut du lifting. Voilà. Il faut que ce soit tendu, il faut que ce soit beau.

2425

2430 Puis ce qui s'est fait dans les vingt (20) dernières années ici, c'est beaucoup
beaucoup. C'est pour ça qu'on a vu beaucoup de matériaux de composition qui imitent la
2435 pierre parce qu'à un moment donné on s'est aperçu que, bon, il y avait eu des problèmes
aussi, il y a eu une carrière, donc ça a limité l'approvisionnement de la pierre grise, donc, on a
trouvé un substitut, et substitut qui imite la pierre mais qui n'est pas de la pierre, qui n'a pas
les mêmes vieillissements, qui n'a pas de transfert d'humidité, qui n'a pas d'entité géologique.
2440 Donc, ça a créé d'autres problématiques, ça a posé des problématiques sur les supports.

2440 Donc, on se retrouve avec des... je prendrais l'exemple que vous connaissez tous,
Marie-Reine-du-Monde, regardez, arrêtez-vous par un bel après-midi devant Marie-Reine-du-
Monde et vous verrez, voilà, ça c'est une conservation complètement ratée.

LA PRÉSIDENTE:

Pouvez-vous expliquer?

2445 **M. ALAIN DEJEANS:**

Mais vous regardez puis on dirait qu'elle arrive de Beyrouth. Elle est littéralement
bombardée. Il y a des taches partout. Il y a eu des mortiers de réagréage qui ont été
appliqués dessus, il y a eu des mauvaises techniques de restauration, il y a eu...

2450 À un moment donné, je prendrais l'exemple, par exemple de...

M. ALAIN PRINCE:

2455 La Basilique.

M. ALAIN DEJEANS:

2460 ... de la Basilique Notre-Dame qui est complètement vermiculée, on dirait qu'il y a des
petits vers qui ont passé dessus. Parce qu'il y a plus de trente (30) ans, la personne trouvait
que c'était pas beau de voir les stylolites dans la pierre, il y a des couches carboniques et ça
crée des petites lignes dans le calcaire gris, on le retrouve régulièrement.

2465 **M. ALAIN PRINCE:**

C'est un joint naturel.

M. ALAIN DEJEANS:

2470 C'est naturel. Ça ne bouge pas. Ça n'affaiblit pas la pierre quand elle est posée, bien sûr dans le bon sens. Et c'est vrai que c'est pas uniforme. Donc, on a creusé et on avait mis, à cette époque-là c'était très progressiste, de l'époxy. Mais l'époxy ne vieillit pas comme la pierre. L'époxy, avec les intempéries, le soleil, a cuit et on s'est retrouvé avec des traînées jaunes, des traînées noires, c'était pas du Picasso, mais presque.

2475 Donc, ils ont entièrement enlevé, avec un outil mécanique, cette époxy. Et aujourd'hui, si vous la regardez, vous pouvez savoir où se trouve toutes les stylolites parce qu'il y a des petites traces d'outil et c'est assez... là encore, c'est une conservation qui est peu appropriée. C'est pas une conservation qui peut être retenue.

2480

M. ALAIN PRINCE:

2485 Ou alors c'est un peu, moi ce que j'appelle, l'excès de conservation aussi, c'est-à-dire qu'on veut absolument tout conserver partout puis c'est pas forcément bon non plus, là. Autant on peut risquer d'enlever l'intégrité de la pièce comme pour un poème ou autre chose, et si on coupe dedans, bien, ça n'a plus son intégrité. C'est la même chose.

2490 Même une danse, si on enlève une certaine gestuelle qui avait sa signification, bien ça perd son intégrité. Mais d'un autre côté, on ne va pas en rajouter non plus parce que là aussi ça ne fonctionnerait pas dans l'autre sens. Donc, il ne faut pas tomber non plus dans le...

M. ALAIN DEJEANS:

2495 L'avènement de cette technologie, de tous ces substituts, il faut dire une chose qui est vraie, c'est qu'on a perdu la compétence dans la main-d'oeuvre et on a perdu le savoir et c'est pas spécifiquement ici. Ça là, ce n'est pas spécifiquement à Montréal. En Europe aussi, on a beaucoup de problèmes de ce genre. On a perdu le savoir. À un moment donné, le savoir s'est effrité.

2500 Et c'est vrai qu'un maçon traditionnel, il y a trente-cinq (35) ans, avait moins de possibilités de travail que quelqu'un qui aurait fait des revêtement en placo, et caetera. La demande était différente. Donc, la formation s'est arrêtée là.

2505 Et quand je vous parle de formation, on a préparé un cours dernièrement pour Parcs Canada, pour les sables. Vous vous rendez compte? Pour le choix du sable. La granulométrie du sable.

LA PRÉSIDENTE:

2510 Pour le ciment?

M. ALAIN DEJEANS:

Pour qu'un maçon puisse reconnaître la granulométrie...

2515

M. ALAIN PRINCE:

Oui. Les origines.

2520

M. ALAIN DEJEANS:

... choisir son sable et ses origines du sable. On a préparé un cours de formation sur les sables. C'est assez incroyable. Mais on en est là. Et on revient avec des mortiers de chaux, des choses traditionnelles. Mais on s'aperçoit que quelque chose qui était très très simple comme geste a disparu. Et c'est pour ça que souvent, face à ce manque de main-d'oeuvre compétente, on va s'orienter, l'architecte est pris à son choix de s'orienter vers quelque chose de plus simple, donc on va remplacer ou on va coller quelque chose dessus et on va faire un geste qui n'est pas approprié, malheureusement.

2525

2530

LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous connaissez les lignes directrices du Bureau fédéral... j'oublie, ça fait avant Noël que je regardais ça, mais il y a un bureau fédéral pour les immeubles patrimoniaux. Ce n'est pas comme ça que ça s'appelle.

2535

M. ALAIN DEJEANS:

Oui.

2540

M. ALAIN PRINCE:

Oui.

2545

LA PRÉSIDENTE:

Qui a émis des lignes directrices.

M. ALAIN PRINCE:

2550

Oui. C'est sorti l'année passée. On a été justement...

LA PRÉSIDENTE:

Oui. Le BEEFP, oui.

2555

M. ALAIN DEJEANS:

Oui.

2560

LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous en avez pris connaissance?

M. ALAIN DEJEANS:

2565

Oui.

LA PRÉSIDENTE:

2570

Est-ce que vous considérez que c'est un exemple à suivre, que c'est un cahier de référence? Il est présenté comme étant un cahier de référence pour les immeubles de propriétés fédérales.

M. ALAIN PRINCE:

2575

(Inaudible).

M. ALAIN DEJEANS:

2580

Oui. Oui. Disons que ce document que nous avons étudié, qui nous a été remis en mains propres à Ottawa, on était convoqués, justement, pour avoir un peu notre avis là-dessus. Tout de suite, ce document venait à peine de sortir qu'ils ont tout de suite sorti un système de subvention adapté à ce document. Nous avons été les premiers à recevoir les documents. La ministre de la Culture du Québec et Québec, le Premier Ministre, n'avaient pas encore entériné ce processus. Nous avons les documents avant que ça arrive à Québec. Donc, on a été rencontrer les personnes à Québec avec ce document et c'était une grande surprise.

2585

2590

Et en travaillant ce document, on a pris un projet, justement, pour voir si on pouvait accéder à toutes ces recommandations, toutes ces... et on s'est aperçus qu'il y avait tellement de lacunes qu'on a fait des recommandations et ils ont retiré le processus.

LA PRÉSIDENTE:

2595 De subvention?

M. ALAIN DEJEANS:

2600 Oui. Ça a été laissé sur la glace depuis ce temps-là.

M. ALAIN PRINCE:

Sur le...

2605 **LA PRÉSIDENTE:**

Sur la base des lignes directrices.

M. ALAIN PRINCE:

2610 Oui. Sur la base des lignes directrices.

M. ALAIN DEJEANS:

2615 Le problème, c'était l'application.

M. ALAIN PRINCE:

2620 C'était l'application qui ne fonctionnait pas.

M. ALAIN DEJEANS:

C'était une très belle...

2625 **LA PRÉSIDENTE:**

En termes de connaissance, c'est très bien...

M. ALAIN DEJEANS:

2630 Oui.

LA PRÉSIDENTE:

2635 ... mais en application...

M. ALAIN PRINCE:

Voilà, en application.

2640

LA PRÉSIDENTE:

... pour l'octroi de contrats il y a des trous.

2645

M. ALAIN DEJEANS:

C'est une très bonne politique. Mais l'application ne pouvait pas fonctionner, il y avait tellement de trous, c'était incroyable.

2650

M. ALAIN PRINCE:

C'est pour ça que c'est important, et là encore on revient à cet aspect de, bon, d'une politique, mais de son application, de s'assurer que ça va bien fonctionner. Il peut y avoir les plus belles lignes directrices, c'est après, l'application qui est importante.

2655

LA PRÉSIDENTE:

Si j'essaie de résumer votre intervention, c'est qu'il devrait y avoir une veille patrimoniale qui ne vise pas seulement qu'à identifier les bâtiments qui doivent être conservés et mis en valeur, mais qui vise également à valider des méthodes de conservation et de mise en valeur sur le plan technique, scientifique et de réalisation des travaux.

2660

M. ALAIN DEJEANS:

Oui.

2665

M. ALAIN PRINCE:

À partir du moment...

2670

LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça résume un peu votre...

2675

M. ALAIN DEJEANS:

Oui. C'est ça.

M. ALAIN PRINCE:

2680

Oui.

M. ALAIN DEJEANS:

2685

C'est très important de... les préliminaires, je dirais que c'est très très important, c'est ce qui va faire le succès et qui va prolonger la vie du bâtiment. Et malheureusement, on passe souvent les préliminaires. Et les préliminaires... Je ne parle pas de faire des grandes études colossales, là, pendant trois (3), quatre (4) ans sur une église pour essayer de savoir comment on va s'y prendre.

2690

Je ne parle pas non plus aussi de la simplicité exacerbée où vraiment deux (2), trois (3) bouts de pages et puis c'est ça qui va être ça.

2695

Ce qui est très important, c'est justement les préliminaires, il faut qu'il y ait... si c'est le Conseil du patrimoine qui s'occupe de ce processus-là, de cette révision de documents, il faut que ce soit très très précis. Il faut qu'il y ait vraiment une réflexion profonde sur la philosophie adoptée dans le processus de conservation de ce bâtiment. Avant de ratifier, il faut savoir exactement de quoi on parle. Ça c'est très très très important.

2700

Puis un inventaire, c'est bien un inventaire, je suis d'accord pour les inventaires, mais je me réfère à l'inventaire de la Fondation des patrimoines religieux, c'est pas exhaustif non plus. Parce que nous, on était à Chicoutimi, on a rencontré des jeunes, justement, qui avaient été détachés par la ministre de l'époque, qui était Diane Lemieux, à faire cet inventaire et ils étaient tellement contents de nous voir là pour poser des questions très très précises et appropriées parce qu'ils ne savaient pas vraiment où s'en aller.

2705

2710

Donc, un inventaire c'est très... un inventaire des bâtiments pas systématiquement classés mais à valeur patrimoniale, il n'y en n'a pas vraiment encore. Et puis si on définit comme valeur patrimoniale un bâtiment, il faut faire en sorte que son entourage ne devienne pas... La réglementation est très importante, très très très importante. Voilà.

LA PRÉSIDENTE:

2715

Merci beaucoup, Messieurs Prince et Dejeans.

M. ALAIN PRINCE:

Merci à vous également.

2720 **LA PRÉSIDENTE:**

Nous allons prendre une pause de quelques minutes et reprendre à neuf heures quinze (9h15), donc dans huit (8) minutes.

2725 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

REPRISE DE LA SÉANCE

2730 **LA PRÉSIDENTE:**

Nous allons reprendre avec monsieur Michel Barcelo, professeur titulaire à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Merci, Monsieur Barcelo, d'avoir accepté de déplacer votre présentation, ça nous a rendu fort service. Merci.

2735

M. MICHEL BARCELO:

Bien, merci de m'accueillir et puis j'espère que vous m'entendrez mieux du fait même que j'aie reporté mon intervention.

2740

Je vais procéder comme suit. Je vais lire quelques extraits de mon mémoire qui est assez long et pour laisser du temps aux questions, et caetera.

2745

Alors le projet de politique du patrimoine, je le trouve très remarquable par l'ampleur tout à fait contemporaine de ses préoccupations, la qualité de ses analyses, le regain d'intérêt qu'il peut entraîner au sein de l'administration municipale et de la population en général pour la protection et la mise en valeur des multiples patrimoines matériels et immatériels.

2750

Pourtant, si la politique proposée est adaptée comme telle, elle ne permettra pas d'assurer qu'il y ait des plans d'action municipaux pour la mettre en oeuvre. Je ne vois pas en quoi nous pourrions être assurés que l'un quelconque de ces multiples voeux, tout aussi louables qu'ils soient, aurait une suite tangible. Avec cet énoncé de politique tel quel, nous ne pourrions en mesurer la réalisation à l'aune d'objectifs et d'indicateurs assez spécifiques pour qu'il y ait évaluation de progrès souhaités et identification de progrès souhaitables. C'est pourquoi je crois que cette politique devrait être mieux arrimée explicitement à d'autres instruments d'intervention sur le territoire, entre autres le Plan d'urbanisme et en faire état comme un des fondements et une des conditions de sa réalisation.

2755

2760

Je voudrais ajouter à ce que j'ai écrit qu'être mieux arrimée à d'autres instruments d'intervention sur le territoire, c'est parce que je suis urbaniste que j'insiste là-dessus. Il est

sûr que la politique pourrait être mieux arrimée aussi à d'autres plans d'action dans d'autres domaines. Et j'insiste sur le territoire parce que le Plan d'urbanisme lui-même, au moment de son adoption par le conseil municipal de Montréal a été défini comme... on a défini que ce plan devienne, je cite:

2765

"... devienne le document municipal de référence en matière d'intervention sur le territoire."

2770

Alors si c'est le document de référence en matière d'intervention sur le territoire, il devrait l'être d'autant plus pour les politiques sectorielles diverses comme celle du patrimoine lorsque celles-ci ont des incidences sur le territoire et que la mise en oeuvre de ces diverses politiques exige, pour une bonne part, leur mise en concordance régulièrement avec le Plan. Bon. Ça c'est mon argument principal.

2775

Et j'ai fait ensuite une analyse détaillée de plusieurs des énoncés de la politique qui m'apparaissaient être reliés à la fonction du Plan d'urbanisme pour en arriver à des conclusions. Alors je vous laisse l'analyse des énoncés un par un. Et j'arrive à mes conclusions à la page 7 sur la notion de plan d'action.

2780

Il s'agit de dépasser l'ampleur considérable et l'excellence des intentions du projet de politique du patrimoine pour y définir au moment même de son adoption -- ça veut dire ça devrait être recommandé immédiatement -- la nature de plans d'action bien précis, conduisant à des échéanciers annuels, si possible, arrimés aux échéanciers annuels du bilan du Plan d'urbanisme et à certains autres documents ayant un caractère contraignant.

2785

Et je propose donc que... la politique devrait proposer de publier annuellement des études identifiant la disponibilité et priorisant l'acquisition et l'aménagement possible de sites naturels, de berges et d'autres milieux naturels en tenant compte de leur pertinence pour atteindre en même temps les autres orientations et objectifs du Plan d'urbanisme.

2790

Inscrire annuellement, par priorités d'acquisition ou d'aménagement, de tels sites, berges et milieux naturels au Plan triennal d'immobilisation et au Plan d'urbanisme.

2795

Élaborer... et vous voyez que je reprends presque le libellé de la politique, mais que je le mets en termes impératifs. Élaborer et publier un programme pluriannuel avec calendrier et priorités, d'inventaires additionnels du patrimoine bâti, paysager et naturel.

2800

En publier les résultats disponibles au moment du bilan annuel du Plan d'urbanisme et en tirer les conclusions en termes de soutien financier possible par le budget municipal, le Plan triennal d'immobilisation ou par les partenaires gouvernementaux et privés.

Publier annuellement une revue des effets du document complémentaire du Plan

d'urbanisme quant à son efficacité à protéger le patrimoine et ses besoins de modification pour mieux réaliser les objectifs en patrimoine de la politique du patrimoine.

2805

Je voudrais élaborer un peu sur ce texte-là, hors texte. Actuellement, nous avons, dans le Plan d'urbanisme, dans le système d'urbanisme, pour le patrimoine nous avons des orientations et des objectifs dans une section non contraignante et, à mon avis, non juridique du Plan d'urbanisme. Les orientations d'un plan d'urbanisme, c'est rarement invoqué du point de vue juridique. Ça pourrait l'être, mais c'est rarement invoqué. Alors on a ce premier niveau.

2810

Ensuite, on a le deuxième niveau qui est celui du document complémentaire où on précise les contraintes ou les normes que devraient avoir les règlements d'urbanisme municipaux pour mettre en oeuvre les objectifs et les orientations. Et finalement on retrouvera les règlements municipaux eux-mêmes avec leurs contraintes pour protéger le patrimoine.

2815

Donc, ça fait déjà, pour le simple citoyen, trois (3) niveaux de connaissance à avoir pour comprendre ce qui se passe. Et ce qui m'inquiète un peu, c'est qu'on en ajoute un quatrième indépendant qui se ferait à la lumière de la politique du patrimoine, on ferait d'autres inventaires, et caetera, sans trop savoir comment ils s'arriment.

2820

Vous avez le cas du... Par exemple dans le cas du patrimoine, dans les objectifs et orientations du Plan d'urbanisme, il y a une magnifique carte en couleur avec trois (3) ou quatre (4) niveaux de l'importance du patrimoine plus les sites du patrimoine, et caetera. Il n'est pas très clair comment cette carte-là a été fabriquée, sauf pour les sites du patrimoine évidemment. C'est pas très clair qu'est-ce qu'on a voulu colliger ou inventorier quand on a inventorié. Et surtout c'est quand on va dans le document complémentaire, on s'aperçoit qu'il y a un des niveaux, le niveau que j'appellerais le plus faible, la couleur la plus pâle, qui n'a absolument aucune influence sur le document complémentaire. C'est comme s'il n'existait pas. Tout ce qu'on dit dans les objectifs et orientations, c'est que ce niveau-là va servir à sensibiliser la population. Mais ça ne dit absolument pas... en tout cas, c'est un ajout, là, c'est...

2825

2830

2835

LA PRÉSIDENTE:

Ce sont les ensembles urbains d'intérêt, c'est ça?

2840

M. MICHEL BARCELO:

Oui, oui, oui. Oui. Donc, déjà un citoyen peut être mis sur des fausses pistes. Il voit une carte, il se dit: ah, il y a un certain niveau de protection. Il n'a pas le temps d'y réfléchir plus que ça, il se sent rassuré. Pour s'apercevoir quelques semaines plus tard que même

2845 dans la réglementation d'urbanisme, il n'y a rien du tout pour ces sites qui étaient dans une si jolie couleur dans le Plan d'urbanisme. Bon.

2850 Publier annuellement un rapport sur les pressions qui s'exercent sur le patrimoine et proposer en conséquence des modifications au Plan d'urbanisme et à son document complémentaire ou à tout autre document relatif à l'intervention territoriale de la Ville. Alors c'est suite à ce que je viens de vous dire. Je pense que ça se relie.

2855 Publier un échéancier pour l'élaboration des plans directeurs des sites du patrimoine. Bien, puisqu'on les propose les plans directeurs, je pense qu'il faudrait bien qu'on ait un échéancier à un moment donné. Même un échéancier flexible, mais un ordre de grandeur. On parle de dix (10) ans. Bien, dans dix (10) ans on aura fait combien de plans directeurs de sites du patrimoine et il y aura eu combien de consultations publiques pour y arriver.

2860 Publier des documents qui clarifient progressivement et annuellement la notion de patrimoine paysager en gestion du territoire, puisqu'on propose de le faire, et que ça donne lieu à des demandes de clarification annuelles dans le Plan d'urbanisme.

2865 Publier une série d'études annuelles sur le développement urbain à Montréal -- bien, parce que la politique en propose et je pense que c'est une très bonne idée -- et qui pourraient orienter la révision annuelle du Plan d'urbanisme.

Et enfin, compléter, proposer et publier annuellement des mesures pour renforcer le concept de parcours riverain et intégrer des règles et des critères additionnels sur ce sujet à ceux que prévoit le Plan d'urbanisme et le document complémentaire.

2870 J'ajoute -- ce n'est pas dans mon texte -- qu'il y a d'ailleurs d'autres parcours dans la ville qui mériteraient peut-être autant d'attention que le parcours riverain, entre autres la rue Sherbrooke sur toute sa longueur, pas sa longueur la plus noble mais sur toute sa longueur, d'un bout à l'autre de l'île, et le boulevard St-Laurent aussi sur toute sa longueur, qui mériteraient peut-être d'être considéré comme un parcours à mettre en valeur.

2875 Évidemment, vous allez me dire tout parcours est intéressant, mais il faut prioriser et je crois qu'une priorité qui viendrait serait celle-là.

2880 Ensuite, dans mon mémoire, j'ai d'autres énoncés que j'analyse, mais c'était plus parce que je... c'est des choses qui m'intéressaient hors profession, et en particulier il y avait la question de la diversité biologique qui, comme telle, n'est pas mentionnée dans le document. Le seul énoncé que j'ai vu qui s'en approchait, c'est celui qui parlait d'optimiser la condition de survie des arbres. Mais la condition de survie des animaux et des végétaux, le document n'en fait pas partie. Et c'est probablement notre patrimoine le plus menacé parce
2885 qu'une fois qu'il sera éteint, c'est très difficile de le recouvrer.

LA PRÉSIDENTE:

De le faire renaître.

2890

M. MICHEL BARCELO:

De le faire renaître, oui. Et c'est pour ça que j'étais très intéressé par la présentation de madame... j'ai oublié son nom, qui était là l'autre soir...

2895

LA PRÉSIDENTE:

Sylvie Pichette.

2900

M. MICHEL BARCELO:

... sur la faune urbaine. Je pense que c'est une dimension qu'il faudrait au moins mentionner dans la politique du patrimoine. Si on ne peut pas avoir de plan d'action tout de suite, au moins ne pas oublier que c'est important.

2905

Enfin, j'avais quelques considérations aussi sur la commémoration. Je pense qu'il y a les lieux de commémoration, mais il y a aussi les choses à y commémorer. Et il faudrait bien avoir, un jour, progressivement, une liste des uns et des autres, un répertoire des uns et des autres, donc des événements à commémorer à Montréal. Et j'en ai mis quelques-uns, là, je ne veux pas m'éterniser. L'invention de l'insuline par exemple. Il n'y a pas un enfant à Montréal qui sait que l'insuline a été inventée à l'Université McGill ou à l'Hôpital Royal-Victoria. Peut-être qu'on devrait savoir ça. C'est important dans la vie l'insuline. Bon, alors.

2910

Et la Fondation de l'OACI, bon, ça a été fondé à Montréal. Et ça a toujours été autour du centre-ville, donc dans le centre-ville. Combien d'enfants, à part de voir le drapeau des Nations-Unies, en passant sur la rue University savent qu'il y a un organisme des Nations-Unies qui est à Montréal? Bon.

2915

J'ai donné d'autres exemples et surtout, j'ai donné un exemple très négatif existant, celui du monument au docteur Bethune qui est dans un état lamentable, dans un site lamentable. C'est quand même un cadeau de la République populaire de Chine pour qui Bethune est parmi les dix (10) grands héros de la révolution chinoise et le seul étranger qui est un héros de la révolution chinoise. Et il est tout à fait mal foutu là où il est et puis ...

2920

Alors il ne faudrait pas procéder à la pièce comme ça, mais avoir des lieux d'accueil possibles. Et je voudrais en mentionner un autre qui est encore plus triste, c'est le monument à Bolivar qui était dans le Parc Percy Walters et qui... dont il ne demeure que le

2925

2930 mur qui était derrière. Je n'ai jamais vu le monument à Bolivar, je ne sais pas si c'était une statue équestre ou si c'était juste son buste ou si c'était juste une autre commémoration.

2935 Ce qui est quand même étonnant, c'est qu'à tous les ans, cinq (5) ou six (6) attachés militaires sud-américains viennent déposer une gerbe de fleurs, viennent faire une cérémonie là où n'y a plus de monument de Bolivar et ils viennent quand même avec... je les ai vus une fois avec deux (2) ou trois (3) musiciens qui ont joué... bon. Et donc, on a l'air vraiment fous au plan international, qu'il y a cinq (5) attachés militaires qui se déplacent pour venir faire une petite cérémonie devant un non-monument. Alors j'arrête là-dessus. Merci.

LA PRÉSIDENTE:

2940 Merci, Monsieur Barcelo. Contrairement à mes habitudes, je vais d'abord passer la parole à mes collègues pour être sûre de ne pas tout monopoliser. Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

2945 J'ai trouvé votre mémoire très intéressant parce qu'on oublie dans la politique du patrimoine que, finalement, il y a aussi le Plan d'urbanisme qui est un peu son miroir. Donc, d'insister, de relever en tout cas tous les points qui sont présentés dans la politique du patrimoine et qui se rapportent au Plan d'urbanisme, en tout cas moi, j'ai trouvé ça très intéressant.

2950 J'aimerais vous entendre un peu plus au niveau du document complémentaire. Parce que, comme vous le savez, il y a beaucoup de gens qui sont venus nous parler de ce qui se passait dans les arrondissements, qu'il y avait une possibilité de perdre du patrimoine, on semble penser qu'il devrait y avoir plus de mordant.

2955 Mais finalement, la réglementation, elle est là. Comment vous voyez ça, vous? Ça serait quoi, à ce moment-là, qu'il faudrait ajouter en termes peut-être de réglementation, de raffinement de la réglementation ou dans son application?

2960 **M. MICHEL BARCELO:**

Mais d'abord, la réglementation, elle n'est pas dans le document complémentaire. Le document complémentaire dit comment les arrondissements doivent faire...

2965 **Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:**

Oui. C'est ce que je voulais dire.

M. MICHEL BARCELO:

2970

... doivent faire la réglementation. Et des fois... enfin, d'abord une première caractéristique. Dans le document complémentaire, il y a des éléments qui prennent des proportions énormes, par exemple le Mont-Royal et le parcours riverain parce que, justement, il y a déjà eu une consultation publique sur un document complémentaire préalable au Plan d'urbanisme il y a deux (2) ans, je crois. Monsieur Archambault en était aussi.

2975

Et ce que je voulais dire, c'est que l'exercice a été poussé assez loin sur juste deux (2) sites, enfin si on peut dire que le parcours riverain est un site. Et donc, ça, ça apparaît beaucoup dans le document complémentaire. Je pense que presque le quart du document complémentaire est occupé par les considérations sur le Mont-Royal et sur le parcours riverain. Alors que, comme j'ai dit tout à l'heure, il y a une partie des zones d'intérêt qui n'y sont pas du tout.

2980

2985

Ça varie et c'est pour ça que, je pense, qu'il faut absolument que le document complémentaire soit revu d'ici un an à la lumière d'études que le Bureau du patrimoine aura faites, mais aussi à la lumière des réglementations que les arrondissements vont avoir adoptées. Parce que moi, je ne peux pas juger actuellement. Mais pour beaucoup d'arrondissements, ce n'est pas contraignant du tout parce qu'ils ne sont dans aucune des zones, des couleurs dont j'ai parlé, puis ils ne sont, par ailleurs, ni impliqués dans le Mont-Royal, ni impliqués dans le parcours riverain, de telle sorte qu'ils peuvent faire à peu près ce qu'ils veulent en termes de réglementation. Et pourtant, il y a des éléments qui sont suggérés dans le document complémentaire qui pourraient être interprétés et adaptés à des milieux moins valorisés. Je veux dire par là, quand on dit dans le document complémentaire pour les lieux patrimoniaux, pour enfin les secteurs d'intérêt, on dit protéger le caractère, bon, puis on donne une liste de choses qui sont assez complètes, mais qui ne s'appliquent que dans les zones...

2990

2995

LA PRÉSIDENTE:

3000

À haute valeur.

M. MICHEL BARCELO:

3005

... à haut niveau. Bon. Et on pourrait les adapter pour les appliquer à toute la ville. Moi, il y a beaucoup des éléments qui sont là qui s'appliqueraient à toute la ville et que... enfin, vous allez peut-être trouver que c'est anti patrimoine ce que je vais dire, mais moi, je rêve du jour où toute l'île de Montréal sera un patrimoine puis qu'on traitera ça avec des moyens appropriés plutôt que de cibler sur des zones patrimoniales à certains endroits, puis

là permettre le free for all ailleurs.

3010

Et j'ai bien peur que c'est ça qui va être le résultat du document complémentaire. Mais c'est difficile à juger parce qu'il ne faut pas assumer que les gestionnaires des arrondissements et que les élus des arrondissements sont des imbéciles et puis sont de mauvaise foi puis qu'ils ne font pas des bonnes choses. J'espère bien qu'ils vont faire de bonnes choses. Mais on ne le sait pas là encore et je pense qu'on devrait se préparer à faire cette évaluation-là dans un an, quand les règlements auront été adoptés par les arrondissements puis qu'ils auront commencé à avoir leur influence aussi. Est-ce que ça répondait à votre question?

3015

3020

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Oui, mais je pense que vos prédécesseurs à votre mémoire disaient tout à l'heure qu'il y avait un besoin de formation. Finalement, quand on regarde aussi ce que d'autres groupes sont venus nous dire, c'est pas juste un problème de formation, c'est un problème de connaissances par rapport à ce qui existe sur le terrain puis qu'est-ce qui doit être protégé.

3025

Alors pour vous, quand vous dites qu'il devrait y avoir un bilan annuel, vous voyez le Bureau du patrimoine faire ce... Parce qu'il y a quand même beaucoup de choses que vous recommandez.

3030

M. MICHEL BARCELO:

Oui.

3035

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Et ça, ça serait de la responsabilité du Bureau du patrimoine.

3040

M. MICHEL BARCELO:

Bien écoutez, moi, je ne veux pas m'immiscer dans le fonctionnement interne de l'administration municipale. Mais si on a créé un bureau du patrimoine, il me semble que c'est pour prolonger une action patrimoniale et que l'évaluation patrimoniale de ce que fait le Plan d'urbanisme devrait être fait par le Bureau du patrimoine. Mais elle pourrait bien être faite par d'autres. On pourrait aussi avoir un ombudsman du patrimoine, on pourrait avoir un...

3045

LA PRÉSIDENTE:

Un vérificateur.

3050

M. MICHEL BARCELO:

... un vérificateur du patrimoine. Bon. Moi, je serais assez rassuré que le Bureau du patrimoine fasse ça.

3055

Mais comme on lit la politique actuellement, la politique du patrimoine, c'est comme si le Bureau du patrimoine, annuellement, va faire un rapport séparé. Et c'est ça qui m'inquiète. Ça devrait être un rapport...

3060

LA PRÉSIDENTE:

Intégré.

M. MICHEL BARCELO:

3065

... pas intégré, mais ça devrait être un rapport qui se fait en même temps que celui du Plan d'urbanisme. De quelle façon il serait intégré, ça je n'ai pas à juger. Ça dépend des élus dans le fond ça. Mais que le Bureau du patrimoine soit chargé de faire l'évaluation patrimoniale de ce qui se passe en urbanisme.

3070

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Merci.

3075

LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3080

En premier lieu, je voulais souligner que j'avais vu avec intérêt votre remarque à propos de la protection de la diversité biologique. Et puisqu'on est dans la commémoration, vous avez parlé de l'insuline et tout, je vous relance, c'est à Montréal qu'on a ouvert à la signature la convention sur la diversité biologique et c'est Montréal qui loge le secrétariat à la diversité biologique. Donc, je pense que c'est particulièrement important, puis je voulais le rajouter à votre préoccupation.

3085

M. MICHEL BARCELO:

3090

Oui. Je l'ai oublié, mais je pense que je le savais puis c'est important.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Oui.

3095

M. MICHEL BARCELO:

Il y a peu de gens à Montréal qui le savent, d'ailleurs.

3100

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Oui. Et je pense que c'est important de le noter. C'est fait.

3105

En page 8 de votre document, quand vous parlez de la publication annuelle d'une revue des effets du document complémentaire quant à son efficacité de protéger le patrimoine, et après ça que vous parlez, dans l'élément suivant, donc de publier un rapport sur les pressions qui s'exercent sur le patrimoine et proposer des conséquences au Plan et à son document complémentaire ou à tout autre document relatif à l'intervention territoriale, et c'est là où le bât blesse, à mon sens, et je vous demanderais votre avis là-dessus.

3110

C'est que comme vous l'avez souligné à ma collègue, le document complémentaire ne comporte pas, n'est pas une réglementation, mais il comporte des règles ou des critères qui doivent être pris en compte dans la réglementation, qui elle relève des arrondissements. Il faut toujours aller, finalement, donc au document qui, lui, est opposable. C'est-à-dire, donc, la réglementation d'urbanisme adoptée et développée en arrondissement.

3115

Alors quel serait l'intérêt de faire cette publication annuelle des revues au niveau du document complémentaire s'il n'est pas opposable et qu'il n'a pas de...

3120

M. MICHEL BARCELO:

Ah, une revue des effets du document complémentaire. Donc, les effets du document complémentaire c'est la réglementation.

3125

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

O.K., donc...

3130

M. MICHEL BARCELO:

Mais j'ai pensé qu'il pouvait y en avoir d'autres. Alors pour ne pas oublier, j'ai plutôt mis les effets du règlement complémentaire. Non, non, c'est évidemment... ça serait une espèce de vérification, dans le sens de vérification générale de ce qui résulte du document

complémentaire.

3135

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Donc, de l'à-propos des outils d'urbanisme en arrondissement...

3140

M. MICHEL BARCELO:

Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3145

... par rapport à l'application des contraintes réglementaires.

M. MICHEL BARCELO:

3150

Oui. Et je pense qu'il y aurait... Mais d'abord, c'est merveilleux. Moi, je ne vois pas ça mal du tout qu'il y ait vingt-sept (27) arrondissements qui fassent des réglementations différentes parce qu'on va avoir vingt-sept (27) modèles. Donc, on peut... Selon la théorie de Darwin, le meilleur survivra, donc...

3155

S'il y a justement des confrontations, des échanges, des évaluations, on peut sortir des choses intéressantes. On peut aussi sortir des choses très intéressantes. Ce que je mentionnais, des effets du document complémentaire qu'on réserve à certains secteurs dits patrimoniaux, tout à coup on réaliserait qu'il y a eu des gens brillants dans les arrondissements qui ont réussi à trouver des moyens réglementaires de protéger même là où ce n'est pas patrimonial, de protéger le milieu, de protéger le cadre bâti puis on s'en inspirerait?

3160

Donc, on va avoir vingt-sept (27) modèles, dont j'espère au moins une dizaine vont être bons, et qu'on pourra évaluer et qu'on pourra circuler entre... Mettons que ça ferait partie aussi de la formation ça, il me semble, les échanges entre arrondissements.

3165

Tandis qu'autrement, comme c'est, chacun va aller son petit chemin, va faire sa réglementation, va l'appliquer puis on ne saura jamais... on n'aura jamais de bilan de l'ensemble.

3170

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Un autre élément que vous abordez au niveau de la trame des rues où vous mentionnez, évidemment, que c'est une considération générale d'urbanisme et que la trame des rues comme telle ne... je ne veux pas dire... Vous dites, en fait, n'est pas très clair ni

3175

évident parce que vous dites:

"Il s'agit d'une considéra-tion générale d'urbanisme plutôt qu'une considération patrimoniale."

3180

Mme JOCELYNE BEAUDET, COMMISSAIRE:

Quelle page?

3185

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

A la page 4, conserver la trame de rue en page 4.

Et à ce moment-là, vous illustrez votre propos en disant:

3190

"Si le terme voie publique inclut les ruelles, on peut s'interroger sur le besoin d'en assurer la pérennité sur tout le territoire."

J'ose croire cependant que c'est peut-être l'absolu de cet énoncé qui semble être...

3195

M. MICHEL BARCELO:

Oui, oui, c'est l'absolu qui m'inquiétait. Mais j'ai mis les exemples puis j'ai mis le plan...

3200

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Oui.

M. MICHEL BARCELO:

3205

... du parc des Pins, mais j'aurais pu mettre l'exemple du Centre de commerce mondial. Bon. Avec l'énoncé tel qu'il était, on n'aurait jamais pu faire le...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3210

Exact.

M. MICHEL BARCELO:

3215

... on n'aurait jamais pu faire, oui, on n'aurait jamais pu faire le Centre de commerce mondial.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3220 Exact.

M. MICHEL BARCELO:

3225 Alors c'est un bon exemple, je crois.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3230 Oui. A contrario, il y a sûrement des endroits où la trame des rues fait partie du cadre bâti et on nous a donné l'illustration du Cité-Jardin où on revendique, à ce moment-là, des sentiers qui, eux, font précisément partie. C'est pour ça qu'il faut se méfier des absolus aussi bien dans un sens que dans l'autre.

M. MICHEL BARCELO:

3235 Aussi bien dans un sens que dans l'autre, mais je pense que les considérations que j'ai entendues sur Cité-Jardin étaient plus du domaine de l'urbanisme que du domaine du patrimoine. C'est difficile à dire parce que...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3240 Oui.

M. MICHEL BARCELO:

3245 ... ce n'est pas des choses absolument séparées.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3250 Non.

M. MICHEL BARCELO:

Mais il est sûr que si je vous parle de...

3255 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:**

C'est parce que...

M. MICHEL BARCELO:

3260

... la trame urbaine du Nouveau Rosemont, oublions la Cité-Jardin, la trame urbaine du Nouveau Rosemont, bien c'est bien sûr qu'on devrait la respecter autant que possible, à moins qu'on ait des besoins importants. Mais ce n'est pas un jugement de patrimoine. Ce n'est pas un jugement patrimonial, c'est un jugement d'urbanisme, il me semble.

3265

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3270

Sauf que dans le cas du Cité-Jardin, ce qu'ils invoquaient eux, c'était... et ils ont cité à leur appui, donc, une recommandation qui était... si vous permettez, je vais... je ne veux pas dire de sottise, qui avait été faite par le Conseil des monuments et sites du Québec qui faisait état d'un... qui pourrait être un site du patrimoine parce que c'est un exemplaire assez unique au Québec de ce genre de modèle de développement urbain, mais je vous comprends bien.

3275

Un dernier point que je voudrais aborder rapidement, c'est à la page... c'est quand vous parlez des autres dimensions naturelles et paysagères. Encore là, quand vous parlez d'autres aspects du patrimoine paysager, géologie, horticulture, plans d'eau, et caetera, il y a l'autre question qui nous avait été amenée dans le paysage urbain où... parce que vous faites référence à (inaudible) notamment pour les arbres remarquables ou le paysage urbain n'est pas... même dans le paysage géologique, par exemple, on a entre autres l'exemple à Outremont où on a l'abrupt de la montagne qui se termine sur Côte Ste-Catherine.

3280

M. MICHEL BARCELO:

Hum, hum.

3285

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Donc, le paysage naturel peut être autre chose que végétal.

3290

M. MICHEL BARCELO:

C'est ça, oui.

3295

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Oui.

M. MICHEL BARCELO:

3300

Oui. Mais c'était surtout de par mon expérience générale, je me méfie toujours

quand on met une priorité, prioriser les arbres dans le paysage. Un paysage c'est pas juste des arbres, c'est toute une série d'autres choses. Et puis si on priorise les arbres, bien on risque d'oublier le reste.

3305 Et c'est la même chose aussi en termes de territoires. En priorisant des territoires, on risque d'entraîner que le reste va être considéré comme de la pâte à modeler puis qu'on peut faire ce qu'on veut puisqu'il n'y a aucune... C'est dans ce sens-là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3310

Choisir, c'est renoncer.

M. MICHEL BARCELO:

3315

Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

3320

Donc, il faut faire attention pour ne pas trop mettre en lumière.

M. MICHEL BARCELO:

C'est ça. D'accord.

3325

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE:

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

3330

Je continuerais sur l'histoire de ces territoires oubliés, ceux sur lesquels on ne mettrait pas de réglementation particulière pour assurer le contrôle du développement ou de la reconstruction.

3335

Le Plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Montréal qui a été adopté en quatre-vingt-douze (92) établissait des secteurs significatifs sur lesquels on pouvait avoir des normes ou des critères pour la mise en valeur du patrimoine bâti. Est-ce que cette classification-là qui faisait qu'il y avait des territoires sur lesquels on avait une attention particulière comparés à d'autres a mené à ce que vous craignez dans le cas des secteurs à valeur patrimoniale identifiés au Plan d'urbanisme? C'est-à-dire qu'en dehors des secteurs significatifs, ça a été le free for all?

3340

M. MICHEL BARCELO:

3345 Bien...

LA PRÉSIDENTE:

3350 C'est une drôle de question là, je ne veux pas vous coincer.

M. MICHEL BARCELO:

3355 Non. J'aurais tendance à répondre que oui. Mais c'est un oui basé sur mes observations. Parce qu'il n'y a jamais eu d'évaluation du Plan d'urbanisme. Il y en a eu une année, je pense, l'année qui a suivi l'adoption du plan, il y a eu un petit rapport préparé, d'ailleurs, à l'époque par Sylvain Ducas, mais un petit rapport de rien du tout, qui n'a pas circulé beaucoup, qui évaluait le Plan dans sa réalisation.

3360 Puis après, bien, ça a changé d'administration et on n'a plus jamais entendu parler d'évaluation de plan.

3365 Donc, d'autant plus, j'essaie d'associer le bilan de la politique du patrimoine avec le bilan du Plan d'urbanisme pour qu'on soit bien sûrs que s'il y en a un, bien qu'on ait au moins les deux (2). Bon. Je ne sais pas si vous voyez. Parce que je...

LA PRÉSIDENTE:

Bien en fait, ce que j'ai compris...

3370 **M. MICHEL BARCELO:**

3375 On est en train de nous promettre des bilans annuels de toutes sortes de choses, la culture, le patrimoine, bon, mais quand est-ce que le conseil municipal va avoir le temps d'entendre tout ça et quand est-ce que... ou des comités du conseil municipal vont avoir le temps de recevoir ça? Donc, j'aimerais mieux un peu restreindre les moments d'évaluation puis qu'ils soient sérieux.

LA PRÉSIDENTE:

3380 En fait, ce que j'ai compris, c'est que vous espérez que le bilan sur la mise en oeuvre de la politique du patrimoine et la mise en oeuvre du Plan convergent en termes patrimonial, c'est-à-dire qu'on ne se retrouve pas avec deux (2) instruments qui ne se parlent pas. Parce que vous faites une éloquente démonstration de l'imbrication entre la politique du patrimoine et le Plan puis vous souhaitez voir la même chose dans les bilans. Est-ce que j'interprète

3385 bien vos paroles?

M. MICHEL BARCELO:

3390 Oui. Mais ce qui m'inquiète dans ce que je dis, quand même, c'est que si on prend ça très au sérieux, on va oublier les autres éléments de patrimoine, comme le patrimoine immatériel qui, évidemment, ne peuvent pas faire l'objet d'une concordance avec le Plan d'urbanisme. Enfin, ça m'apparaît assez difficile. Donc, il faudrait quand même qu'il y ait un bilan annuel qui soit fait sur les autres aspects de la politique.

3395 **LA PRÉSIDENTE:**

3400 Ça m'amènerait à parler de transversalité. C'est que le projet de politique regroupe en un seul document l'ensemble des actions en matière patrimoniale qui sont réalisées dans les différents services de la Ville. La structure de mise en oeuvre de la politique, d'après ce que j'ai compris, ne prévoit pas modifier la structure administrative. Donc, le Service de développement culturel continuera à s'occuper de la politique sur la mise en valeur des milieux naturels, des collections d'art, le Service du greffe des archives, et caetera. Vraiment, le Bureau du patrimoine, la toponymie c'est la section qu'on appelle patrimoine bâti, archéologique et paysager, qui serait surtout concentrée là, si j'ai bien compris.

3405 On se retrouve avec, donc, ma question qui n'est pas facile à poser, c'est qu'il n'y a aucun système qui est parfait. C'est-à-dire d'avoir du patrimoine dans tous les services ou de récupérer le patrimoine en un seul endroit. Alors je ne sais pas si vous avez des réflexions à partager avec nous sur cette transversalité-là, le patrimoine est partout, puis le besoin d'en faire un suivi dans le cadre d'un bilan annuel qui serait donc...

3410 Il y a certains volets, par exemple, bâti, archéologique, paysager, qui relèvent du Bureau de patrimoine et de toponymie. Donc, ça, ça coule de source. Mais les autres volets qui sont intégrés dans d'autres fonctions de la Ville, le bilan serait... on aurait comme une somme de bilans en quelque sorte. Comment réagissez-vous à ça?

M. MICHEL BARCELO:

3420 On n'aurait pas de bilan intégré. C'est ça que vous voulez dire?

LA PRÉSIDENTE:

Je pense qu'il y aurait... bien, de bilan intégré, je ne sais pas, de bilan complet.

3425 **M. MICHEL BARCELO:**

Oui.

LA PRÉSIDENTE:

3430

Mais sans perdre la transversalité de la fonction patrimoine. Autrement dit, la responsabilité de l'action patrimoniale dans les différents domaines reste dans les différents services, mais la responsabilité d'un bilan intégré relève d'un service.

3435

M. MICHEL BARCELO:

3440

Bien là, ça va être juste une opinion très personnelle. Je crois beaucoup aux vertus de la transversalité. Il me semble que le genre de groupe qui a préparé la politique du patrimoine pourrait -- d'une façon peut-être un peu allégée parce qu'il y avait beaucoup de monde -- mais pourrait périodiquement -- et je ne sais pas s'il faut dire annuellement -- pourrait périodiquement refaire le même genre d'exercice sans... Et ça ne contredit pas le reste de l'action que les gens font. Ils ont réussi à le faire même s'ils avaient des fonctions ailleurs. Toutes les personnes qui apparaissent dans la politique du patrimoine, ils devaient avoir d'autres jobs, d'autres dossiers à traiter en même temps, puis ils ont réussi quand même à rédiger ce document qui est assez admirable.

3445

Bien, qu'ils en fassent une mise à jour une fois par année... non, moi, ça ne m'apparaît pas impossible.

3450

LA PRÉSIDENTE:

3455

Je ne sais pas si vous avez des commentaires à partager sur la notion de paysage. C'est une question que j'ai posée à plusieurs intervenants et je profite de votre profession d'urbaniste. Le paysage est un élément du cadre urbain qui prend de plus en plus de valeur dans le discours patrimonial. Il a une certaine couleur dans le projet de politique qui nous est présenté. En fait, il est intégré comme paysager en association au bâti, puis comme cadre naturel dans le milieu naturel. Il y a eu certains intervenants qui ont trouvé que la notion de paysage mériterait d'être clarifiée dans le document qui est soumis à la consultation publique. Est-ce que vous avez des commentaires sur le volet paysage?

3460

M. MICHEL BARCELO:

3465

Pas vraiment, mais sauf une chose. À trop vouloir clarifier la notion de paysage, on va la tuer.

LA PRÉSIDENTE:

Qu'est-ce que vous voulez dire?

3470 **M. MICHEL BARCELO:**

Bien, à force d'essayer de définir une chose, on n'arrive pas à la définir, bien elle disparaît. C'est... enfin, elle disparaît des préoccupations puisqu'on n'arrive pas à cerner ce que c'est puis ce qu'on doit faire dessus.

3475

Alors moi, j'aime mieux que la confusion reste encore jusqu'à ce que quelques brillants...

LA PRÉSIDENTE:

3480

Qu'elle tombe d'elle-même.

M. MICHEL BARCELO:

3485

... individus arrivent un jour à trouver une solution.

LA PRÉSIDENTE:

3490

Vous ne parlez absolument pas des ressources archéologiques dans votre mémoire. Est-ce qu'il y a une raison pour ça?

M. MICHEL BARCELO:

3495

Parce que je n'y connais rien. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE:

3500

Vous parlez de commémoration et de toponymie. Au moment où on se parle, quand il y a le choix de toponyme, il n'y a aucune consultation, je ne peux pas dire publique, mais il n'y a aucune obligation de faire une validation auprès d'autres entités que la Commission de toponymie, donc une vérification un peu technique.

3505

On entend souvent les citoyens dire qu'ils aimeraient participer aux dénominations toponymiques. Est-ce que vous pensez que ça serait une bonne chose s'il y avait une structure qui... une façon de faire qui permettrait d'avoir l'input -- excusez-moi l'anglais -- de la société civile en matière de toponymie et de commémoration?

M. MICHEL BARCELO:

3510

Bien, oui, parce que les toponymes, c'est les gens qui les utilisent tous les jours, c'est quand même pas une oeuvre d'art qu'on met dans un musée, là, c'est une rue sur

laquelle on se promène tous les jours ou un boulevard. Et je pense que la participation des citoyens est très très très importantes parce que c'est ce à quoi on donne la signification dans la ville. C'est important. Mais c'est une opinion personnelle.

3515

J'aurais une petite anecdote que je vais raconter là-dessus...

LA PRÉSIDENTE:

3520

Bien sûr.

M. MICHEL BARCELO:

3525

... puis c'est... non, mais qui démontre, justement, l'importance de bien le faire. Quand le maire Drapeau a décidé de changer le nom de la rue McGregor pour Docteur Penfield, la famille Penfield est intervenue auprès du maire Drapeau pour lui dire: non, non, non, McGregor est un bien plus grand homme dans l'histoire de Montréal que Penfield et vous faites une erreur grave. Il l'a quand même fait. Et il a pris un petit bout de la rue Simpson puis il l'a appelée McGregor pour que quand même il reste une rue McGregor dans le système.

3530

Mais vous voyez qu'il n'y a pas toujours des protestations sur le choix d'un toponyme qui sont affectives. Ça peut être objectif, comme la famille Penfield l'avait fait. Je ne veux pas vous perdre dans des détails.

3535

LA PRÉSIDENTE:

Non, non, mais c'est souvent ça la toponymie. C'est très coloré. Puis ça fait partie du caractère identitaire aussi, c'était la question d'associer le citoyen comme on le fait dans le reste de la politique.

3540

La veille patrimoniale, comment vous voyez... Les intervenants qui vous ont précédé ont apporté plusieurs éléments intéressants au niveau de la veille patrimoniale, de la façon dont c'est présenté dans le document soumis à la consultation. Est-ce que vous voyez des possibilités de bonification de ce rôle de veille?

3545

M. MICHEL BARCELO:

3550

Bien moi, j'ai trouvé qu'un autre intervenant, monsieur Simard, avait ouvert une piste intéressante avec la notion d'une veille interactive et virtuelle. Je pense que j'aurais été dans ce sens-là moi aussi, mais je ne suis pas spécialiste, alors je ne sais pas ce que ça représenterait comme besoin en ressource, mais je pense que ça pourrait être intéressant.

LA PRÉSIDENTE:

3555 Ça répondrait à un besoin?

M. MICHEL BARCELO:

3560 Oui. Oui. Et ça serait une veille collective à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE:

Exactement.

3565 **M. MICHEL BARCELO:**

C'est ça l'intérêt.

LA PRÉSIDENTE:

3570 Merci beaucoup, Monsieur Barcelo.

M. MICHEL BARCELO:

3575 Merci.

LA PRÉSIDENTE:

3580 Alors il n'y a plus personne d'inscrit pour ce soir. Donc, l'assemblée est close et nous allons reprendre demain à treize heures (13h00). À tous et à toutes, bonsoir et merci.

FIN DE LA SÉANCE

3585 Je, soussigné, **DONALD DUFOUR**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3590 ET J'AI SIGNÉ:

DONALD DUFOUR, s.o.

3595